

OAI

Magazine de l'Ordre des Architectes
et des Ingénieurs-Conseils du Luxembourg
OAI©09/2026 • www.oai.lu

N°10

Septembre 2026

Impressum

OAI

ORDRE DES ARCHITECTES
ET DES INGENIEURS-CONSEILS

Éditeur

publié par l'OAI
(Ordre des Architectes
et des Ingénieurs-Conseils).

Rédaction

Pierre Hurt, Yann Jegu

PAPERJAM

© PAPERJAM S.A.
www.wearepaperjam.lu

Conception graphique

Paperjam Studio

Mise en page

Louna Simon

Coordination

Guillaume Vanoutryve

Photos

OAI (Pierre Hurt), Paperjam

Photos en couverture

Christof Weber

Impression

Imprimerie Centrale

Tirage

3 600 exemplaires

Diffusion

Le magazine OAI est envoyé aux
2 000 membres de l'OAI ainsi
qu'à 1 400 décideurs des secteurs public
et privé au Luxembourg et à l'étranger.
Les magazines et les anciens bulletins
d'information de l'OAI sont consultables
dans la médiathèque du site www.oai.lu.
Toute reproduction est autorisée
sous réserve de citer la source
Mag OAI10 (www.oai.lu).



PRINTED IN
LUXEMBOURG

Conseil de l'Ordre



Michelle Friederici
Présidente
Architecte



Patrick Nosbusch
Vice-Président
Ingénieur-conseil



Jacques Seywert
Membre
Ingénieur-conseil



Corinne Stephany
Membre
Architecte



Mike Dusseldorf
Membre
Ingénieur-conseil



Jean-Claude Welter
Membre
Architecte



Steve Weyland
Membre
Architecte



Pierre Hurt
Directeur



Yann Jegu
Directeur-adjoint

En ligne droite pour la future loi de l'OAI : une avancée majeure ! Mais mettons encore au clair l'indépendance professionnelle des membres OAI !

Le projet n°7932 de la future loi régissant l'OAI vient d'être relancé avec la publication de l'avis complémentaire du Conseil d'État le 5 mai 2026, et des amendements parlementaires le 13 juillet 2026 pour y répondre.

La future loi constitue une avancée majeure pour l'OAI et ses membres, notamment en ce qui concerne l'intégration formelle de toutes les professions OAI, l'autoréglementation, la modernisation de certaines procédures...

Néanmoins, il est dommage que les propositions de l'OAI pour parfaire le dispositif en vue de garantir l'indépendance professionnelle par des dispositions rigoureuses et adaptées n'aient pas été retenues à ce stade.

Cette question est d'autant plus cruciale qu'à l'issue de la réforme, le cadre des professions OAI, actuellement régi par la loi du 13 décembre 1989 et le règlement grand-ducal du 17 juin 1992 concernant la déontologie des membres OAI, sera remplacé par la nouvelle loi et par un règlement de déontologie pris par l'Ordre et conditionné à l'approbation du ministre en charge. Bien que la dernière version du projet de loi constitue une nette amélioration par rapport à la situation actuelle, le texte est encore perfectible, notamment pour éviter d'éventuels recours quant à l'indépendance professionnelle des membres OAI. Il importe de définir qui pourra détenir le capital d'un bureau membre OAI, alors que les dispositions actuelles dans le projet de loi risquent de manquer l'objectif de garantir l'indépendance professionnelle. Selon ce texte, 51% du capital doit être détenu par des personnes disposant de la qualification d'une des professions OAI mais pas forcément autorisées à exercer la ou les professions OAI.

À titre d'exemple, un entrepreneur de construction, personne physique, ayant par le passé obtenu un diplôme d'architecte, pourrait devenir actionnaire majoritaire d'une société d'architecture. Par ailleurs, il n'y a aucune disposition concernant l'intégrité du capital restant (49%).

Des exemples récents montrent que l'on peut aller beaucoup plus loin. La loi belge concernant les architectes, révisée en mai 2024, prévoyant également la détention d'au moins 50 % des parts sociales par des personnes autorisées à exercer la profession d'architecte et inscrites à l'Ordre, a été validée par les instances européennes. La Cour de Justice de l'Union Européenne a statué en décembre 2024 que la participation d'investisseurs purement financiers dans une société d'avocats peut être interdite afin de préserver l'indépendance professionnelle.

Il ne faut pas oublier les autres préoccupations soulevées par l'OAI dans ses 3 avis sur ce projet de loi. Citons notamment la mise en exergue du caractère d'intérêt public des professions OAI ou encore la reconnaissance des professions distinctes des ingénieurs-conseils (ingénieur en statique, ingénieur en technique du bâtiment et ingénieur dans d'autres disciplines de la construction).

Saisissons cette occasion de consolider l'indépendance des professions OAI, qui est indispensable pour préserver un conseil au maître d'ouvrage sans conflit d'intérêt et au profit d'un cadre de vie durable !

DERNIER AVIS OAI
SUR LE PROJET DE LOI N°7932



Pierre Hurt
Directeur OAI



Sommaire

Dossiers de l'édition

L'indépendance professionnelle au coeur de la réforme
Une (r)évolution vers des marchés publics durables

6
10

La Vie de l'Ordre

14

Remise du premier Prix
luxembourgeois de la critique
architecturale le 29 avril 2026.



Le baromètre du secteur

34

Stabilisation à un niveau très bas du volume des projets de construction en étude!

Trois questions

36

de Pierre Hurt à Mike Dusseldorf

La parole à

Stéphanie Obertin,
ministre de la Recherche et
de l'Enseignement supérieur
ainsi que de la Digitalisation
Michelle Friederici,
présidente de l'OAI
Patrick Nosbusch,
vice-président de l'OAI



38

Tribune libre

44

Construire plus simplement, plus vite et durablement :
la feuille de route du CRTI-B

#YoungPlannersOAI

48

Espaces d'une vie

Entretien avec Arlette Schneiders

Luxembourg-Mühlenbach
Logement social
et intergénérationnel



50

Énergie, construction	54
Gemeinsam für die Bauwelt von morgen	

BIM	56
Les IDS : traduire les exigences d'information en contrôles automatiques	

Jurisprudence	58
La résiliation fautive du contrat de marché public par le pouvoir adjudicateur	

Assurance	60
Mission partielle, mission complète : quelles conséquences assurantielles ?	

Urban sketchers Luxembourg	62
-----------------------------------	-----------

Concours et résultats	64
5 propositions de l'OAI pour le Prix Mies Van der Rohe 2026	

Car free Neighborhood BSARC,
Bourguignon Siebenaler architectes
Jean Schmit Engineering; InCA



Cycle de formations OAI	67
--------------------------------	-----------

Mon projet préféré	68
L'ancien bureau de poste de Mondorf transformé en Office du Tourisme par Lex Delles, ministre de l'Économie	



Actualités du LUCA	70
---------------------------	-----------

Agenda OAI	71
-------------------	-----------

Alors que le projet de loi n°7932 portant sur l'OAI et ses professions libérales entre dans la phase finale de son parcours législatif (avis complémentaire du Conseil d'État le 5 mai 2026 ; amendements parlementaires le 13 juillet 2026), l'OAI appelle à renforcer les garanties d'indépendance professionnelle des acteurs de la conception. Cet enjeu dépasse le cadre des professions concernées : il touche directement à la préservation de l'intérêt public ainsi qu'à la qualité et à la résilience de notre cadre de vie, dans le respect de l'intérêt des maîtres d'ouvrage et des utilisateurs.

Consolidons encore la future loi régissant l'OAI, qui constitue déjà une nette avancée !

L'indépendance professionnelle au cœur de la réforme



Pierre Hurt,
Directeur

Ce projet de loi est appelé à remplacer la loi du 13 décembre 1989 portant organisation des professions d'architecte et d'ingénieur-conseil. La réforme ne constitue pas une simple actualisation administrative. Elle définira durablement les conditions d'exercice des professions OAI qui conçoivent, encadrent et accompagnent la réalisation de notre cadre de vie. L'OAI avait déjà consacré le dossier du Mag OAI n°8 à la question essentielle de l'indépendance professionnelle.

L'Ordre reconnaît plusieurs avancées majeures : l'intégration formelle de toutes les professions libérales du secteur de la construction au sein de l'OAI, l'autoréglementation, la modernisation de certaines procédures et l'affirmation d'une volonté de préserver l'indépendance

professionnelle. Cependant, le texte doit encore être amélioré pour atteindre pleinement ses objectifs.

L'indépendance professionnelle, pierre angulaire de la réforme

La première revendication de l'OAI concerne l'indépendance professionnelle. Il ne s'agit pas d'un principe abstrait, mais de la condition permettant au maître d'ouvrage de bénéficier d'un conseil impartial, libre de tout conflit d'intérêt. L'Union des Consommateurs (ULC) souligne d'ailleurs dans son avis du 28 août 2026 l'importance que revêt « la nécessité de garantir un conseil indépendant et impartial au bénéfice du maître d'ouvrage, surtout lorsque celui-ci est un particulier puisqu'il



ne détient généralement par les connaissances nécessaires et s'appuie donc sur les conseils reçus pour poser ses choix».

Les détenteurs majoritaires (au moins 51%) du capital et des droits de vote des sociétés exerçant une ou des professions OAI doivent être non seulement qualifiés, mais aussi titulaires des autorisations d'établissement requises et exercer effectivement les professions de l'Ordre en question. En effet, la détention d'un diplôme ne suffit pas. Un entrepreneur de construction ayant obtenu par le passé un diplôme d'architecte ou d'ingénieur pourrait devenir actionnaire majoritaire d'une société d'architecture ou d'ingénierie. Une telle situation affaiblirait l'objectif même de la

réforme : garantir l'autonomie du conseil fourni au maître d'ouvrage.

Des solutions comparables sont d'ailleurs appliquées dans les pays voisins, notamment en France et en Belgique, où les règles applicables à la profession d'architecte prévoient des garanties visant à maintenir le contrôle des sociétés par des professionnels autorisés à exercer.

Les lacunes du projet de loi ont été dénoncées par l'OAI dans ses avis du 9 février 2022, du 31 juillet 2024 et du 1er août 2026. Des propositions précises visant à y remédier ont été adressées au ministère concerné.

L'OAI ne peut donc que s'étonner de la teneur du procès-verbal de la Commission parlementaire du 4 juin 2026, publié sur chd.lu, sachant que l'OAI n'a jamais confirmé que la règle

relative à la détention majoritaire du capital social pourrait reposer sur le seul critère des qualifications requises pour exercer une profession de l'Ordre.

Garantir l'intégrité de tout le capital social

La deuxième priorité porte sur l'intégrité du capital. En effet, la détention des 49 % restants du capital et des droits de vote peut représenter une influence économique significative, notamment lorsque des pactes d'actionnaires, des conventions internes ou des mécanismes indirects de contrôle existent. Il importe donc que les autres titres et droits de vote ne puissent pas être détenus, ni directement ni indirectement, par des personnes physiques ou morales exerçant des activités

incompatibles ou titulaires d'une autorisation d'établissement pour de telles activités. Il s'agit d'éviter qu'un acteur lié à la construction, à la promotion ou à la fourniture de matériaux puisse peser sur les choix d'un bureau censé conseiller en toute indépendance, et se retrouver à la fois juge et partie.

Il s'agit également d'être attentif aux chaînes de détention. Un contrôle limité au premier niveau d'actionnariat peut laisser subsister des montages à travers holdings, sociétés intermédiaires ou groupes nationaux et internationaux. Une société luxembourgeoise pourrait être détenue par une société autorisée à exercer, elle-même contrôlée par des actionnaires ultimes ayant des intérêts dans des activités incompatibles. Pour l'OAI, l'intégrité du capital doit donc être vérifiée jusqu'aux détenteurs en dernier ressort. Sans cette vigilance, la loi risquerait de protéger l'apparence de l'indépendance plutôt que son effectivité.

Encadrer les dirigeants et la gouvernance

La troisième revendication concerne les dirigeants. Dans son état actuel,

le projet de loi ne prévoit pas suffisamment de règles spécifiques pour les dirigeants de droit ou de fait, les mandataires sociaux, les administrateurs et les gérants statutaires. Or, ces personnes peuvent influencer les orientations stratégiques, économiques et organisationnelles d'un bureau. Il faut donc éviter qu'elles puissent exercer des activités incompatibles, être titulaires d'une autorisation d'établissement pour une telle activité, ou détenir directement ou indirectement des participations dans des sociétés dont les activités sont incompatibles avec l'exercice indépendant d'une profession OAI.

L'OAI demande également de compléter les règles d'incompatibilité. Le projet vise déjà certaines activités sensibles, comme agent immobilier, promoteur immobilier ou entrepreneur de construction, mais la liste reste incomplète à ce stade. Les vendeurs de matériaux de construction, les vendeurs d'équipements techniques de l'ouvrage ou d'autres acteurs liés aux choix de produits peuvent également créer des conflits d'intérêts. L'OAI préconise dès lors d'ajouter ces activités et de maintenir une clause générale interdisant toute activité

de nature à porter atteinte à l'indépendance professionnelle. Cette clause est nécessaire pour éviter qu'une liste fermée ne devienne rapidement insuffisante face à l'évolution des pratiques économiques. L'Ordre demande enfin que les actes incompatibles soient interdits aussi indirectement ou par personne interposée.

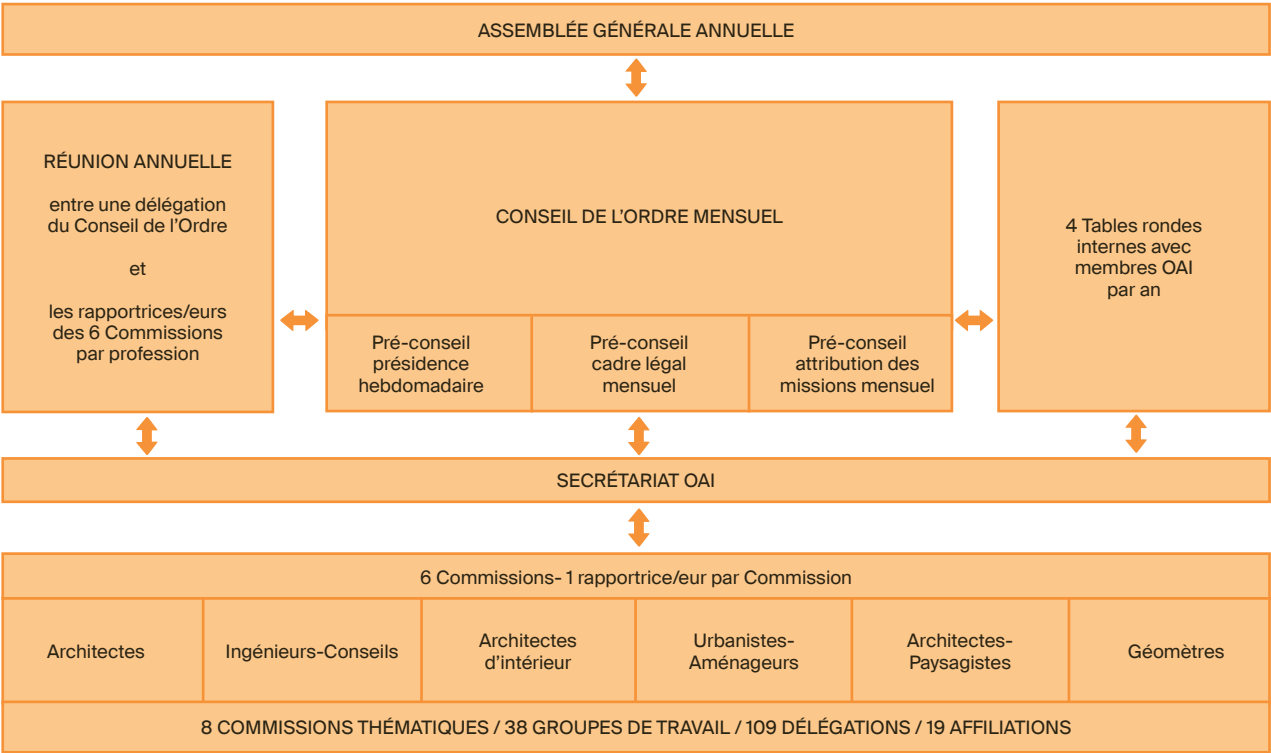
Clarifier les différents types de membres

Le recours aux professionnels OAI doit être défini avec précision, en visant des professionnels autorisés à exercer et non de simples personnes inscrites. Le salarié met ses compétences au service de son employeur, tandis que le professionnel libéral titulaire d'une autorisation d'établissement exerce sous sa propre responsabilité ou en tant que gérant d'une personne morale.

Différencier les types d'ingénieurs-conseils

La catégorie générale d'ingénieur-conseil du secteur de la construction ne reflète pas suffisamment la réalité des compétences exercées. Les responsabilités d'un ingénieur-conseil en génie

Organigramme fonctionnel de l'OAI



photos © OAI

civil, d'un ingénieur-conseil en génie technique et d'un ingénieur-conseil des autres disciplines du domaine de la construction et de l'environnement ne sont pas identiques. L'OAI ne demande pas la création artificielle de nouvelles professions, mais une mise en cohérence du texte avec les exigences législatives de la construction, les pratiques, les avis de marchés et les responsabilités réelles.

Garantir le respect du droit d'établissement

En pratique, il a été constaté que certaines sociétés – non titulaires d'une autorisation d'établissement pour exercer la profession d'architecte – offrent néanmoins indirectement de tels services à des maîtres d'ouvrages privés ou publics, sous prétexte de recourir en sous-traitance à des architectes externes. De telles pratiques visant à contourner la loi sur le droit d'établissement devraient être proscrites par des dispositions y afférentes dans le projet de loi n°7932.

Tenir compte du retour d'expérience de l'application de la loi actuelle

L'application pratique de la loi actuelle sur 40 ans depuis son entrée en vigueur a révélé des éléments de fonctionnement de l'OAI qu'il serait utile d'améliorer pour qu'ils atteignent mieux leurs objectifs originels. Les solutions proposées par l'OAI sont présentées en détail dans ses 2 avis sur le projet de loi. Citons par exemple l'organisation des assemblées générales et des élections au Conseil de l'Ordre et au Conseil de Discipline.

Consacrer le caractère d'intérêt public des professions OAI

Bien que le caractère d'intérêt public de l'architecture, de l'ingénierie et de l'urbanisme ait déjà été souligné par la Directive 2005/36/CE ainsi que dans l'Arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne du 4 juillet 2019 sur la loi allemande HOAI, il nous semble important que cela soit explicitement mentionné dans la future loi. La qualité des constructions, l'insertion des projets dans leur environnement, la protection du patrimoine, la sécurité des ouvrages, la transition environnementale et la qualité des espaces publics

ne relèvent pas seulement de prestations économiques. Elles participent directement à l'intérêt général.

Cette reconnaissance donnerait une cohérence d'ensemble aux autres revendications : indépendance, prévention des conflits d'intérêts, déontologie, qualification, formation continue...

Préparer la mise en œuvre quant au fonctionnement de l'Ordre

Le projet de loi n°7932 consacre la mise en place d'un Conseil de l'Ordre composé de 8 membres : 1 membre par profession OAI (architecte, ingénieur-conseil, architecte d'intérieur, urbaniste-aménageur, architecte-paysagiste, géomètre), 1 Président.e issu.e de la profession la plus nombreuse et 1 Vice-Président.e issu.e de la deuxième profession la plus nombreuse. Des réflexions ont déjà été menées par le Conseil de l'Ordre actuel afin de s'assurer une interconnexion efficace entre l'assemblée générale, ses représentant.e.s élu.e.s au Conseil de l'Ordre et les retours du terrain (cf. organigramme).

À cet effet, les Commissions OAI par profession ont été relancées. Ces organes de réflexion ont force de proposition au Conseil de l'Ordre, afin de nourrir et d'ajuster les travaux des commissions, groupes de travail, délégations et affiliations de l'OAI, avec 2 objectifs majeurs :

- Discuter et préparer des thèmes à transmettre au Conseil de l'Ordre : dossiers importants à traiter par l'OAI, aussi lors des 4 tables rondes annuelles internes avec les membres OAI.

- Traiter / aviser certains dossiers spécifiques sur demande des membres du Conseil de l'Ordre.

Une nouvelle loi encore à consolider

L'OAI supporte pleinement cette réforme de sa loi de base.

Il souhaite qu'elle devienne un texte durable, adapté aux défis à venir. Mais pour atteindre cet objectif, la future loi doit garantir des conditions d'exercice permettant d'assurer des professions OAI réellement indépendantes.

Une réforme qui manquerait l'exigence d'indépendance professionnel affaiblirait son ambition centrale. Une réforme qui consacre pleinement le renforcement de la confiance des concepteurs avec tous les autres acteurs du cadre bâti.

PLUS D'INFORMATIONS

Les 3 avis de l'OAI sont publiés dans la Médiathèque du site www.oai.lu.



Scannez ce code pour consulter le texte coordonné du projet de loi n°7932 proposé par l'OAI :



Scannez ce code pour consulter le tableau récapitulatif OAI présentant la version actuelle du projet de loi n°7932 en ce qui concerne l'indépendance professionnelle et les propositions OAI :



L'OAI a mis en ligne en janvier 2026 son guide Quality Based Selection QBS.lu, développé en concertation avec les acteurs du secteur. Pensé comme un outil didactique, pratique et évolutif, ce guide incarne une démarche collaborative et prospective. Il a vocation à accompagner durablement l'ensemble des parties prenantes, tout en s'enrichissant au fil du temps grâce aux retours d'expérience et aux évolutions des pratiques professionnelles.

Une (r)évolution vers des marchés publics durables

QBS.lu : une méthodologie innovante au service de la qualité et de la résilience

Une expertise pluriellemobilisée

La méthodologie QBS.lu est une recommandation de l'OAI pour une application pratique et efficiente de la loi très complexe sur les marchés publics. Elle a été élaborée avec l'aide du conseiller juridique de l'OAI sur base des travaux réalisés une Commission ad hoc incluant des bureaux organisateurs de procédures (membres de l'OAI, mais aussi non-membres), afin d'élargir le panel et le profil des professionnels consultés.

Elle est le fruit des réflexions de femmes et d'hommes de l'art ayant une connaissance aigüe du sujet et une expérience étendue, soit en tant que participants à de nombreuses procédures de soumissions, soit en tant que conseillers techniques des pouvoirs adjudicateurs.

Les experts ayant œuvré à la rédaction de ce Guide sont issus de bureaux d'architectes et d'ingénieurs-conseils ayant des profils très diversifiés, incluant tant des grands bureaux que des bureaux de taille plus réduite, reflétant ainsi la diversité des membres OAI.

Les travaux en Commission élargie ont permis d'adopter les principes et règles de bonne pratique préconisés en matière d'attribution de missions de maîtrise d'œuvre.

Le Groupe de travail restreint a élaboré dans les détails les documents techniques conformes à cette approche, en particulier pour les grilles d'évaluation des critères de sélection qualitative des candidats et celles relatives aux critères de sélection des offres et d'attribution du marché.

Cœur du modèle QBS proposé par l'OAI

Le cœur du modèle QBS proposé par l'OAI repose sur les éléments suivants :

1. Programmation / Prérequis : il importe d'accentuer la phase de programmation afin de disposer des prérequis identifiés dans le cadre de la MOAI dès le lancement de la procédure d'attribution.
2. Choix de la procédure : il s'agit de choisir la procédure adéquate en fonction des projets (procédure concurrentielle avec négociations sur références voire sur prestations rémunérées, concours...)
3. Participation et sélection :



Pierre Hurt,
Directeur

TABLE RONDE DU 23 MARS 2026



fig. 1



fig. 2

La table ronde interne du 23 mars 2026 a réuni 80 membres issus du secteur de l'architecture et de l'ingénierie, ainsi que des représentants des administrations. L'événement a été introduit par une présentation de Pierre Hurt qui a exposé les objectifs et les fondements de cette nouvelle méthodologie.

Le Conseil de l'Ordre a apporté des réponses précises et éclairantes aux questions des participants, nourrissant la réflexion collective. La soirée s'est poursuivie dans un cadre convivial lors d'une réception.

les conditions et critères doivent tenir compte des spécificités des professions OAI.

Attribution : une procédure en 2 étapes, d'abord une évaluation sur base de critères qualitatifs (au moins 80 % des points d'évaluation), et ensuite, les honoraires ne compteront que pour un maximum de 20 % des points d'évaluation et la note maximale sera attribuée à l'offre la plus proche de la moyenne des offres reçues, et non à l'offre la moins élevée.

4. Comité d'évaluation : en cas de remise de prestations, il est conseillé que ce comité comporte des femmes / hommes de l'art, capables de procéder à une évaluation approfondie des références / prestations remises par les candidats. L'OAI publiera une liste des membres OAI intéressés à participer à de tels comités et formés en la matière.
5. «Less is more» : des dossiers de candidature standardisés au maximum, avec l'objectif de limiter au strict nécessaire et utile l'envergure des pièces/prestations à remettre.
6. Organisation de la procédure : faire appel aux personnes reprises

sur la liste OAI «Conseillers en procédures d'attribution de missions membres OAI» ayant suivi la formation OAI sur le Guide QBS.

Pour pouvoir figurer sur cette liste, la participation d'au moins un(e) collaborateur/trice du bureau au module de formation continue OAI «Attribution des missions des membres de l'OAI, QBS (Quality Based Selection)» est requise. À l'issue de la formation, les participants devront signer un engagement à suivre, dans la mesure du possible, la méthodologie QBS.lu.

7. Label de qualité pour la procédure : Après analyse strictement confidentielle du dossier soumis au seul secrétariat de l'OAI, l'avis positif de l'OAI sur le règlement en élaboration constitue un label de qualité d'une procédure équitable.
8. Formations QBS : des formations spécifiques à l'attention des commettants (publics, privés), des organisateurs de procédures, des jurés / membres de comité de sélection, des participants aux procédures...
9. Standardisation via le CRTI-B : l'objectif à terme est la publication d'outils pratiques de la méthodologie

fig.1

Le Conseil de l'Ordre et les personnes ayant participé à la préparation du guide.

fig.2

Les intervenants de la séance d'information Syvicol / OAI du 20 avril 2026 : Marc Bohler, Emile Eicher, Michelle Friederici, Léon Gloden, Pierre Hurt, Patrick Nosbusch, Jacques Seywert

QBS, tels que des dossiers types de candidatures, des certificats de bonne exécution par le CRTI-B, à l'instar des travaux en cours concernant le cadre contractuel MOAI pour les professions OAI.

10. Monitoring OAI des procédures publiées : l'OAI publie dans l'espace membres du site www.oai.lu à la rubrique «Participez aux marchés publics» les procédures classées dans les 3 sous-rubriques «approuvés par l'OAI», «non avisés par l'OAI» et «non approuvés par l'OAI». Pour les procédures dont certaines conditions s'avèrent problématiques, l'OAI contacte les maîtres d'ouvrage en question, pour demander de les revoir. La ministre de la Mobilité et des Travaux publics, la Commission des Soumissions, et, le cas échéant, le ministre des Affaires intérieures sont informés de ces actions. Une newsletter spécifique informe régulièrement les membres OAI à ce sujet, ainsi que les éventuels effets obtenus.

11. Secteur privé : bien que la méthodologie QBS.lu s'inscrive dans le cadre de la législation sur les marchés publics, son application va certainement inspirer le secteur privé à adopter des pratiques similaires.

Pourquoi ce guide QBS.lu et pour qui ?

L'architecture, l'ingénierie et l'urbanisme sont une expression de la culture. La création architecturale,



technique et urbanistique, la qualité des constructions et des espaces publics, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels, ruraux ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public.

Les maîtres d'ouvrage publics ont une responsabilité particulière pour veiller au respect de cet intérêt et un devoir d'exemplarité. Les marchés publics de conception et de maîtrise d'œuvre revêtent une importance cruciale, en particulier pour soutenir la qualité architecturale, technique et urbanistique.

Sous ces augures, pour les marchés complexes ou de conception, la Directive européenne sur les marchés publics ¹, transposée par la loi modifiée du 8 avril 2018 sur les marchés publics et son règlement d'exécution en même date, incite à valoriser des critères qualitatifs ².

En pratique, cette recommandation n'est toutefois pas suffisamment appliquée. Or, comme rappelé dans une Déclaration du Conseil des Architectes d'Europe : «La phase de planification a un impact financier mineur sur le coût total d'un bâtiment : 6 à 12 % des coûts de construction, et encore moins si l'on considère les coûts du cycle de vie. Il n'est pas judicieux de vouloir réaliser des économies sur les coûts de conception, car tout investissement à ce stade améliore la qualité globale du projet et réduit les coûts d'exécution et de cycle de vie». Il convient donc, pour les critères d'attribution des marchés de conception, de privilégier une approche «Quality Based Selection» (QBS) ³.

Dans cette perspective a été élaboré le présent Guide à l'attention :

- Des pouvoirs adjudicateurs

et leurs services internes organisant des procédures ;

- Des conseillers externes assistant les commettants dans l'organisation des procédures ;
- Des membres OAI participant à des soumissions publiques ;
- Des membres de comités d'évaluation ou ceux d'un jury en cas de concours.

Composition du guide

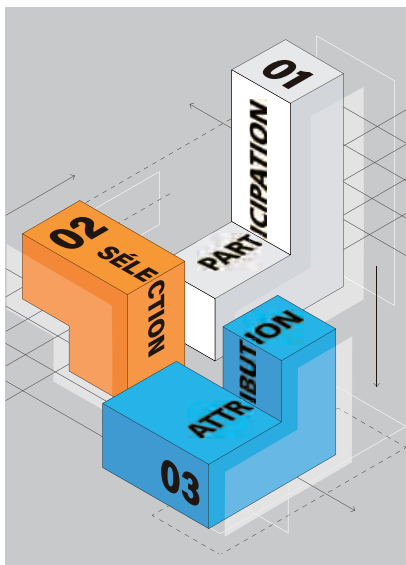
Le Guide se veut être un outil de travail didactique et comporte des exemples pratiques qui pourront être utilisés par les pouvoirs adjudicateurs pour choisir leurs prestataires de confiance.

Il se compose de fiches distinctes traitant des sujets majeurs à considérer lors des trois séquences principales d'une procédure d'attribution d'un marché public de maîtrise d'œuvre, à savoir :

- La participation : la sélection des participants admis à participer à la procédure.
- La sélection : la sélection des candidats admis à présenter leurs offres de services.
- L'attribution / négociation : la sélection des offres des soumissionnaires et le choix de l'adjudicataire, sur base des critères d'attribution fixés.

Cette structuration en fiches distinctes est également propice à la révision et mises à jour régulière de ces documents, au gré des adaptations légales, réglementaires voire jurisprudentielles, et également en fonction des retours d'expérience.

Le Guide poursuit en effet l'ambition d'être un outil didactique, pratique, et également évolutif («ongoing process sur www.QBS.lu») afin d'y apporter des compléments et améliorations au fil du temps.



- 1 Cf. Directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics.



- 2 Cf. Directive précitée (considérant n°90): « Pour favoriser les passations de marchés publics davantage orientées vers la qualité, les États membres devraient être autorisés à interdire ou limiter, lorsqu'ils le jugent approprié, le recours au seul critère de prix ou de coût pour évaluer l'offre économiquement la plus avantageuse. »

- 3 Quality-Based Selection (QBS) is a procurement process for the competitive selection of architectural and engineering services under which the most appropriate professional or firm is selected based on qualifications such as knowledge, skill, experience, and other project-specific factors, rather than on fees. Fair and reasonable fees are negotiated with the top-ranked firm for an agreed-upon scope of services.



SÉANCE D'INFORMATION SYVICOL / OAI "QUALITY BASED SELECTION (QBS.LU)" LE 20 AVRIL 2026

L'OAI, en collaboration avec le Syvicol, a organisé cette rencontre d'échange consacrée aux procédures d'attribution des missions aux membres OAI dans le cadre de la législation sur les marchés publics.

Cette manifestation a réuni près de 130 participants, témoignant du vif intérêt des acteurs communaux et des professionnels du secteur pour cette thématique essentielle.

La séance s'est ouverte avec une présentation du contrat type MOAI via le CRTI-B, assurée par Corinne Stephany, membre du Conseil de l'Ordre, suivie d'une intervention de Pierre Hurt, directeur de l'OAI, consacrée au modèle Quality Based Selection (QBS.lu), une approche privilégiant la qualité des compétences et des prestations dans la sélection des concepteurs.

Le point central de la rencontre fut une table ronde consacrée aux expériences en matière d'attribution des missions aux membres OAI, réunissant :

— Léon Gloden, ministre des Affaires intérieures
— Emile Eicher, Président du Syvicol
— Marc Bohler, membre du comité de l'ALBSC
— Michelle Friederici, Présidente de l'OAI
— Patrick Nosbusch, Vice-président de l'OAI

La discussion, modérée par Pierre Hurt, a permis d'aborder plusieurs enjeux concrets rencontrés par les communes et les maîtres d'ouvrage publics.

Les échanges ont notamment souligné l'importance pour le secteur public d'être un maître d'ouvrage exemplaire, en donnant l'exemple dans l'application des bonnes pratiques d'attribution des missions.

En effet, l'investissement public dans l'environnement bâti définit très largement la qualité de vie de nous tous : d'où les aspects de résilience et de durabilité constituant l'ADN des marchés publics.

Le modèle QBS.lu a été présenté comme une méthode pertinente pour accompagner les communes vers des choix davantage fondés sur la qualité, tout en sécurisant les processus de décision.

Plusieurs intervenants ont également rappelé les limites d'une approche centrée principalement sur le prix le plus bas, qui peut entraîner des coûts supplémentaires, des adaptations en cours

de projet ou des dépassements budgétaires.

La nécessité de préserver une vision globale de l'enveloppe budgétaire, de prévoir plusieurs niveaux d'analyse des dossiers et de garantir aux administrations communales un cadre suffisamment sécurisé pour justifier leurs décisions a également été mise en avant.

À ces fins, il est indispensable d'engager au préalable une phase 0, c'est-à-dire la programmation détaillant clairement tous les prérequis d'un projet.

Les discussions ont en outre porté sur l'importance d'une application rigoureuse du cadre réglementaire et des exigences croissantes en matière de transparence et de contrôle, notamment dans un contexte européen.

La rencontre s'est poursuivie avec une séance de questions-réponses avec l'audience, permettant aux participants de partager leurs expériences et leurs préoccupations de terrain.

Cette manifestation a confirmé la volonté commune de l'OAI, du ministère des Affaires Intérieures et du Syvicol de poursuivre le dialogue afin de promouvoir des pratiques d'attribution conciliant qualité, transparence, sécurité juridique, efficacité et économie dans la réalisation des projets publics.

En clôture, les échanges se sont prolongés dans une ambiance conviviale autour d'un verre de l'amitié, favorisant la poursuite des discussions et le dialogue entre représentants des communes, maîtres d'ouvrage publics et professionnels du secteur.

PLUS D'INFORMATIONS

Lien photo de la séance d'information :



De septembre 2025 à mai 2026, l'OAI a poursuivi avec engagement ses nombreuses missions au service de ses membres et du secteur, entre concertations, représentation institutionnelle et actions de sensibilisation. À travers cette dynamique, l'Ordre confirme son rôle central de plateforme d'échange et de promotion des professions, tout en réaffirmant son engagement en faveur de la qualité du cadre de vie de l'intérêt général, ainsi que son engagement en faveur des jeunes générations.

La Vie de l'Ordre

13.05.2026
CONCERTATION

Conseil d'administration de la FTI

2
0
2
6

Le Conseil d'administration de la Fédération luxembourgeoise des Travailleurs Intellectuels Indépendants (FTI) composé d'Annik Conzemius, Présidente, Pierre Hurt, coordinateur, Bob Fischer, Trésorier, et des membres Jean-Paul Meyers, Isabelle Girault et Frank Mack, s'est réuni le 13 mai 2026 afin de suivre les dossiers prioritaires retenus lors de l'assemblée générale du 17 septembre 2026.

La FTI prépare une soirée thématique dans le cadre de la Journée des professions libérales le 23 septembre 2026, axée notamment sur les difficultés rencontrées par les indépendants lors de leur installation (assurances, fiscalité, démarches administratives, protection sociale, gestion d'activité...). Ce dossier sera suivi par Carmen Glod, qui a également assisté à cette réunion.

En ce qui concerne le système actuel des indemnités pendant les congés parentaux pour les indépendants, des démarches seront entreprises auprès des

ministres compétents afin de faire évoluer certaines inégalités constatées.

La FTI souhaite renforcer l'information des indépendants sur leurs droits sociaux, notamment en cas de maladie, et améliorer l'accès aux dispositifs de formation, encore insuffisamment adaptés aux réalités des petites structures.





08.05.2026
CONCERTATION

Assemblée générale de l'European Council of Engineers Chambers (ECEC)

Patrick Nosbusch et Pierre Hurt ont représenté l'OAI lors de la 29^e assemblée générale de l'ECEC (European Council of Engineers Chambers) qui a eu lieu à Madrid le 8 mai 2026. Les organisations membres se sont réunies pour discuter des défis actuels, notamment ceux du logement durable, des marchés publics de qualité, de la formation et de l'avenir de la profession.

À cette occasion, la méthodologie QBS.lu, qui a été présentée par la délégation OAI, a reçu un accueil très positif.

Le communiqué de l'ECEC ¹ résume les discussions très constructives tenues lors de cette réunion.

Ad cadre de formation commun (CTF) pour la profession d'ingénieur en génie civil. ²

L'ECEC a indiqué que suite à l'étude de la Commission Européenne visant à recenser les professions pouvant bénéficier d'une extension de la reconnaissance automatique par le biais de cadres de formation communs (CTF), conformément à la directive 2005/36/CE sur les qualifications professionnelles, la profession d'ingénieur en génie civil figure parmi les 10 professions pour lesquelles la faisabilité de l'élaboration d'un éventuel cadre de formation commun au titre de l'article 49 bis de la directive

sera évaluée par une société mandatée par la Commission européenne.

La prochaine phase de l'étude se concentrera sur la cartographie détaillée des caractéristiques des professions sélectionnées en ce qui concerne le statut réglementaire, les qualifications et les exigences de formation dans chaque État membre de l'UE.

À cette fin, ils contacteront à nouveau les ministères nationaux compétents; l'OAI prendra donc contact avec les coordinateurs nationaux pour leur fournir les informations nécessaires en la matière, en se basant notamment sur l'argumentaire de l'ECEC. ³

PLUS D'INFORMATIONS

Le communiqué de l'ECEC ¹ et la profession d'ingénieur en génie civil ² :



L'argumentaire de l'ECEC ³ :



30.04.2026
CONCERTATION

Réunion de concertation MMTP / ABP / OAI

Cette réunion de concertation a rassemblé pour le ministère de la Mobilité et des Travaux publics Max Dörner, coordinateur général auprès de la ministre Yuriko Backes, Sylvie Siebenborn, directrice du service « Bâtiments publics et urbanisation », Félicie Weycker, directrice du service « Affaires européennes et juridiques », Claude Pauly, chef du service « Marchés publics », et Ben Hubert, juriste; pour l'Administration des Bâtiments publics Anne Negretti, directrice f.f, Louis Reuter et Martine Schmitt, et pour l'OAI Michelle Friederici, Jacques Seywert et Pierre Hurt.

Les échanges ont principalement porté sur l'avancement des contrats-types MOAI élaborés dans le cadre des groupes de travail du CRTI-B, ainsi que sur la méthodologie QBS.lu visant à privilégier la qualité des équipes de conception dans les procédures d'attribution des marchés publics. Les participants ont insisté sur l'importance d'une standardisation des procédures et des documents afin de simplifier les démarches tant pour les bureaux OAI que pour les maîtres d'ouvrage.

La réunion a également permis d'aborder la future réforme de la législation sur les marchés publics, les problématiques liées aux groupements de maîtrise d'œuvre avec responsabilité solidaire ainsi que les enjeux d'assurances professionnelles.

Les délégations ont convergé sur la nécessité de privilégier des critères qualitatifs et des solutions équilibrées garantissant la qualité et l'économicité des projets publics.

Une réunion technique complémentaire sera organisée afin de poursuivre ces travaux.



29.04.2026
MANIFESTATION

Remise réussie du premier Prix luxembourgeois de la critique architecturale

Le premier Prix luxembourgeois de la critique architecturale a été remis lors d'une cérémonie qui s'est tenue le 29 avril 2026 dans le cadre du salon Architect@Work, à Luxexpo The Box, à Luxembourg-Kirchberg. Organisé par l'OAI en collaboration avec DOM publishers (Berlin), l'événement a réuni des voix internationales de la critique architecturale.

C'est Tom Ravenscroft (Londres), rédacteur en chef de Dezeen, magazine d'architecture, de décoration d'intérieur et de design, qui a été désigné lauréat de cette première édition. Le journaliste et historien de l'architecture a recueilli le plus grand nombre de votes des lecteurs grâce à ses deux articles – consacrés au Floater de Dudelange et au Water Tower d'Altrier. C'est notamment son texte sur le Water Tower, conçu par le cabinet d'architecture BFF en collaboration avec Daedalus Engineering pour le compte de la commune de Bech, qui a convaincu le public.

Les textes les mieux classés

- 1. Water Tower Altrier, Tom Ravenscroft
- 2. Quartier sans voiture, David Kasperek
- 3. Möllerei, Inês Moreira
- 4. Floater Dudelange, Tom Ravenscroft
- 5. Nonnewisen Lot 7SA, Werner Huber

Les critiques les mieux classés

- 1. Tom Ravenscroft
- 2. David Kasperek
- 3. Inês Moreira

Le prix s'inscrit dans le cadre de la publication Architecture deLUX, dans laquelle dix critiques européens analysent vingt projets exceptionnels au Luxembourg. Une particularité de ce prix réside dans le fait que le lauréat est élu par les lecteurs.

Ce prix récompense à la fois la qualité

du texte primé et l'importance d'une critique architecturale indépendante pour la culture du bâti.

La cérémonie comprenait une introduction par le directeur de l'OAI Pierre Hurt, une laudatio par Philipp Meuser (DOM publishers) ainsi que la remise officielle du prix par la Présidente de l'OAI Michelle Friederici et le Vice-Président de l'OAI Patrick Nosbusch. La réalisation dont traite le texte lauréat a également été présentée.

2 membres du Gouvernement ont adressé des messages vidéo, signe de l'importance de cette initiative :

- Elisabeth Margue, ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée des Médias et de la Connectivité, a souligné l'importance de la culture du bâti, alors que l'architecture va plus loin que juste la construction de bâtiments, en reflétant nos valeurs communes et la façon dont nous souhaitons vivre ensemble.

— Eric Thill, ministre de la Culture, a mis en avant le lien entre l'architecture, l'identité culturelle et l'espace public.

Tom Ravenscroft a souligné lors de la cérémonie de remise des prix : « C'est un grand honneur d'être récompensé pour mes écrits, d'autant plus que la critique architecturale joue un rôle déterminant dans la manière dont nous percevons et comprenons les bâtiments. Ce prix montre à quel point il est important non seulement de construire, mais aussi de réfléchir à l'architecture et de la faire connaître. »

Le point de vue des lecteurs a également été mis en avant. Christian Hofmeier, gagnant du tirage au sort parmi les participants au vote des lecteurs, a déclaré :

« Ce concours m'a surtout convaincu par l'accent inhabituel qu'il met sur l'écriture consacrée à l'architecture. Je me suis alors rendu compte à quel point j'avais jusqu'à présent négligé cet aspect – et à quel point il peut influencer la perception des projets. »

Dans sa laudatio, Philipp Meuser a souligné le rôle de la critique en tant que discipline à part entière au sein de l'architecture : « La critique architecturale crée à la fois de la distance et du contexte – elle permet non seulement d'évaluer des projets, mais aussi de les replacer dans des contextes culturels, sociaux et urbains plus larges. »

Lors d'une table ronde publique intitulée « Regard extérieur sur l'architecture luxembourgeoise », à laquelle ont participé Tom Ravenscroft,

Philipp Meuser, Michelle Friederici, Patrick Nosbusch, ainsi que Mike Koedinger, éditeur de Paperjam, l'accent a été mis sur l'importance des perspectives externes pour le développement de la culture architecturale au Luxembourg.

Les participants ont notamment souligné que le Luxembourg, en raison de sa taille et de son dynamisme, constitue un « laboratoire condensé » pour l'architecture, l'ingénierie et l'urbanisme contemporains. Ce regard extérieur permet de mieux identifier les schémas récurrents, les qualités, mais aussi les défis.

Au cours de la discussion, il a notamment été souligné :

— « L'architecture a besoin du grand public – et le grand public a besoin d'un langage compréhensible et accessible. Une bonne critique architecturale contribue de manière essentielle à établir ce lien et à permettre un débat plus large. »

— La question de l'identité et du contexte a été au cœur de la discussion : « Le Luxembourg oscille entre internationalité et ancrage local – c'est précisément là que réside l'opportunité de développer une approche architecturale propre. »

— Le rôle de l'architecture dans le discours social a également été mis en avant : « Une bonne architecture ne naît pas de manière isolée – elle s'inscrit toujours dans un dialogue plus large entre la politique, l'urbanisme, l'économie et la société. »

— L'importance de la critique en tant qu'instance de médiation a également été soulignée : « La critique peut jeter des ponts – entre les experts et le grand public, entre la conception et l'utilisation. »

« La critique architecturale est un élément essentiel de la culture du bâti. Elle offre des repères, favorise le débat et contribue à la qualité de notre environnement bâti. »

In a nutshell : qui construit, construit pour nous tous ! D'où l'importance que le maître d'ouvrage partage sa responsabilité sociétale avec des concepteurs indépendants.

La qualité de vie ne se décrète pas, mais elle se fonde sur des valeurs communes vécues. L'acte de bâtir en lui-même est la plus forte concrétisation de ces valeurs. Redonnons aux maîtres d'ouvrage avec leurs concepteurs la liberté et l'envie pour créer notre monde.

Voilà pourquoi nous avons besoin d'une planification bien détaillée, fondée sur le long terme, par des femmes et hommes de l'art indépendants, en dialogue avec les maîtres d'ouvrage, les utilisateurs les administrations et les citoyens.

Mais aussi la nécessité de promouvoir et d'accepter la critique d'architecture libre, qui est l'expression de la culture du bâti, et qui favorise une véritable participation citoyenne pour établir nos valeurs communes.

Débattre et prendre position face à l'architecture, l'ingénierie et l'urbanisme est essentiel pour nourrir le processus de conception de nouveaux projets.

Pour être efficiente, la critique architecturale doit se passer en deux temps, à savoir lors de l'inauguration de l'ouvrage et après deux ans de son utilisation. »

PLUS D'INFORMATIONS

www.plca.lu

Les principaux messages et interventions des participants sont documentés dans la vidéo suivante :



De gauche à droite sur la photo : Pierre Hurt, Tom Ravenscroft, Michelle Friederici, Patrick Nosbusch.



27.04.2026
CONCERTATION

Réunion annuelle de concertation avec la Chambre de Commerce

La réunion annuelle de concertation entre l'OAI et la Chambre de Commerce s'est tenue le 27 avril 2026 dans un climat constructif et de bonne collaboration, en présence de Carlo Thelen, Directeur général de la Chambre de Commerce, accompagné d'Anne-Sophie Theissen, Director Legal & European Affairs, de Muriel Morbé, Director Talents & Skills, de Stéphanie Damgé, Director Entrepreneurship, et de Sarah Mellouet, EU Policies Coordinator, Legal & European Affairs.

L'OAI était représenté par Michelle Friederici, Thierry Flies, représentant de l'OAI auprès de la Chambre de Commerce, ainsi que par Pierre Hurt.

Les échanges ont porté sur plusieurs dossiers stratégiques pour les professions de l'architecture, de l'ingénierie et de l'urbanisme.

La bonne collaboration dans les domaines de la formation continue, de la veille législative et réglementaire et de la simplification administrative sera accentuée.

L'OAI a attiré l'attention sur les recommandations récentes de l'OCDE concernant les professions libérales. L'Ordre estime que certaines conclusions ne reflètent nullement la réalité du terrain luxembourgeois et adresse un courrier au ministre de l'Économie afin de demander une réaction officielle du Gouvernement.

Les difficultés rencontrées dans l'octroi de prêts immobiliers ont également été évoquées. Les membres OAI constatent notamment des demandes excessives de documents techniques dès les premières étapes des dossiers ainsi qu'un refus croissant de financement pour l'achat de logements à faible performance énergétique. Des entrevues avec l'ABBL et la CSSF seront sollicitées afin d'examiner ces problématiques. La Chambre de Commerce sera tenue informée de ce dossier.

Enfin, les deux partenaires ont convenu de renforcer leur communication commune à destination des membres, notamment via une nouvelle édition de la brochure présentant les services de la Chambre de Commerce utiles aux membres OAI.

De gauche à droite sur la photo :
Thierry Flies, Muriel Morbé,
Pierre Hurt, Carlo Thelen, Michelle
Friederici, Stéphanie Damgé,
Anne-Sophie Theissen, Sarah Mellouet.

23.04.2026
CONCERTATION

Colloque sur l'attribution des missions aux architectes / Assemblée générale du CAE

Le colloque sur les procédures en Europe pour attribuer des missions aux concepteurs a été particulièrement instructif pour alimenter et soutenir le suivi de la déclaration du Luxembourg sur les marchés publics les 23 et 24 avril 2026.

Le Conseil des Architectes d'Europe (CAE) et l'Union internationale des architectes (UIA) ont publié une déclaration commune réaffirmant le rôle essentiel des concours d'architecture dans la création d'un environnement bâti de grande qualité.

Lors de l'assemblée générale à Bruxelles, Pierre Hurt a présenté la méthodologie QBS.lu proposée par l'OAI pour l'attribution des missions aux membres OAI dans le cadre des marchés publics et Michelle Friederici a participé à une table ronde à ce sujet.

Les échanges avec la délégation de la Bundeskammer der Ziviltechniker:innen (Autriche) ont été particulièrement enrichissants dans ce domaine.

Le dossier de la ValueApp, outil d'évaluation du volume horaire des prestations des concepteurs, a également été discuté avec la délégation de la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes (SIA).

PLUS D'INFORMATIONS
SUR LA DÉCLARATION COMMUNE CAE / UIA :



De gauche à droite sur la photo :
Pierre Hurt ; Michelle Friederici ; Daniel
Fügenschuh, Président CAE ; Katharina
Erdmenger, Secrétaire générale CAE.

D&S Meeting EFCA

Lors de la réunion des directeurs et secrétaires généraux de l'EFCA le 22 avril 2026 à Bruxelles, a été présenté le suivi apporté par l'EFCA à la Déclaration de Luxembourg sur les marchés publics.

Ce dossier transversal est pris en compte dans tous les groupes de travail (p.ex. comités pour la durabilité à la commission européenne).

Pour mémoire, les 4 points clés de la Déclaration de Luxembourg sont :

- 1. Renforcer le marché intérieur en instaurant des règles de marchés publics allant au-delà du prix le plus bas
- 2. Reconnaître la nature spécifique des services intellectuels

- 3. Garantir des procédures de marchés publics axés sur la qualité et l'innovation
- 4. Améliorer l'accès aux marchés publics pour les PME et les nouveaux entrants

Suite à une présentation du QBS.lu par Pierre Hurt, une discussion sur l'attribution des missions aux concepteurs selon cette méthodologie et les expériences dans les différents pays a été menée.

PLUS D'INFORMATIONS
SUR LA DÉCLARATION DE LUXEMBOURG :



21.04.2026
CONCERTATION

Table ronde ECEC-ECCE “How to Build Better?”

Organisée par Nikolina Brnjac, députée européenne et coordinatrice du PPE au sein de la commission sur la crise du logement (HOUS), cette table ronde a réuni des représentants de la Commission européenne, du Parlement européen et de la communauté européenne des ingénieurs afin d'aborder l'un des défis les plus urgents de l'Europe : le logement abordable, sûr et durable.

Au cœur des discussions figurait le joint policy paper “A European Engineering Vision for Affordable, Safe and Sustainable Housing” présenté par les présidents de l'ECCE et de l'ECEC.

L'ECEC était fortement représentée à Bruxelles, avec la participation

de l'ensemble du comité exécutif et de représentants de plusieurs organisations membres, dont Pierre Hurt pour l'OAI.

PLUS D'INFORMATIONS
Informations détaillées du communiqué de l'ECCE :



Concernant le Policy-Paper_Affordable-Housing :



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics
Administration des bâtiments publics

16.04.2026
Concertation

Réunion de concertation avec l'ABP

L'Administration des Bâtiments publics (ABP) et l'OAI se sont réunis le 16 avril 2026 dans le cadre d'une réunion de concertation en présence d'Anne Negretti (directrice f.f. ABP), Louis Reuter (directeur adjoint ABP), Martine Schmitt (cheffe f.f. de la division des travaux neufs ABP), Thierry Hirtz (chef de la division de la gestion du patrimoine ABP), Michelle Friederici, Corinne Stephany, Mike Dusseldorf et Jacques Seywert, ainsi que Pierre Hurt.

La bonne collaboration entre les membres OAI et l'ABP a été soulignée.

Les discussions ont principalement porté sur le futur cadre contractuel MOAI unifié pour le secteur public, qui est élaboré actuellement par les groupes de travail du CRTI-B. Les participants ont abordé les différents modèles de contractualisation possibles (un contrat unique de maîtrise d'œuvre ou trois contrats séparés pour chaque partenaire de la maîtrise d'œuvre), ainsi que la nécessité de mieux définir les prestations et livrables afin de garantir davantage de clarté dans la fixation des honoraires.

Un débat approfondi a également eu lieu concernant les responsabilités solidaires des membres des groupements de maîtrise d'œuvre et les implications assurantielles d'une telle approche. L'OAI a exprimé ses inquiétudes à ce sujet et a plaidé pour des solutions proportionnées permettant de préserver le fonctionnement des bureaux indépendants. Des pistes alternatives seront proposées prochainement avec l'appui des conseillers juridiques et assuranciers de l'OAI.

Enfin, la méthodologie QBS.lu pour l'attribution des missions a été présentée et favorablement accueillie par l'ABP, qui partage l'objectif d'une standardisation des procédures afin de simplifier et fluidifier les marchés publics.



03.04.2026
MANIFESTATION

Participation OAI à l'ANEIL meeting 2026

L'OAI a participé pour la première fois au Meeting 2026 de l'Association Nationale des Étudiants Ingénieurs Luxembourgeois (ANEIL), qui s'est tenu le 3 avril 2026 au Forum Geesseknäppchen à Luxembourg.

Cet événement a offert une excellente opportunité d'échange avec des étudiant.e.s et de jeunes professionnel.le.s.

Au stand de l'OAI, Caroline Thill et Mathieu Nicol étaient présents pour informer les étudiants sur les perspectives dans le domaine de l'architecture.

PLUS D'INFORMATIONS



09.03.2026
Manifestation

MIPIM 2026

Michelle Friederici, Patrick Nosbusch et Pierre Hurt ont représenté l'OAI sur le pavillon luxembourgeois au MIPIM du 9 au 13 mars 2026 à Cannes, le plus grand salon international des professionnels de l'immobilier.

Ce fut l'occasion d'échanger avec le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur Xavier Bettel ainsi que les acteurs du secteur.

De nombreux membres OAI ont également participé à ce salon.

La présence de l'OAI sur le pavillon luxembourgeois mis en place par la Chambre de Commerce était basée sur les éléments forts suivants :

- Le livre « Architecture deLUX »
- Le Guide OAI Références 2026
- Le Bauhärepräis OAI 2024
- La 4^e édition d'architectour.lu
- Le site www.laix.lu Luxembourg Architectes Ingénieurs-conseils eXchange / eXport sur lequel de nouveaux projets sont régulièrement ajoutés.





03.03.2026
Concertation

Dossier Assurances OAI

Lors de la réunion du 3 mars 2026 entre Pierre Hurt et Yann Jegu pour l'OAI et Nicolas Aerts, Vanessa Krackenberger et Morgane Moscoviz pour Allia Insurance Brokers Luxembourg, un point sur les dossiers en cours dans le domaine des assurances a été effectué.

Il s'agit notamment des améliorations en cours de discussion du contrat-cadre assurances OAI, d'une meilleure communication vers les membres OAI des réponses aux questions récurrentes (FAQ, NL), et de l'automatisation de certains flux de données entre l'OAI et ALLIA.

Dans le cadre de relance des discussions autour du projet de loi n°5704 sur les régimes de responsabilité, ALLIA propose d'élaborer un rapport sur la typologie des sinistres dans le secteur de la construction afin de contribuer aux réflexions législatives. Les objectifs seraient :

- identifier les lacunes du cadre légal actuel
- démontrer les situations où la responsabilité repose uniquement sur les architectes et ingénieurs
- analyser les déséquilibres entre les professions de la construction.

L'analyse devra également intégrer l'ensemble des acteurs du secteur, afin d'illustrer les situations où certaines professions sont insuffisamment responsabilisées ou assurées.

Une comparaison pourrait être faite avec les modèles français, belge et allemand afin d'illustrer les solutions existantes dans d'autres systèmes.

De gauche à droite :
Yann Jegu, Pierre Hurt, Morgane Moscoviz,
Vanessa Krackenberger et Nicolas Aerts.

10.02.2026
Concertation

Échanges autour des thématiques énergétiques

Trois fois par an, un groupe de travail composé de représentants du ministère de l'Économie (département Énergie), de l'Administration de l'environnement, de la Klima-Agence, de la FCCE et de l'OAI se réunissent pour discuter des thèmes d'intérêt commun et, le cas échéant, trouver des solutions aux questions ouvertes.

Lors de la première réunion pour 2026, qui a eu lieu le 10 février 2026, il a notamment été précisé que la nouvelle méthodologie de calcul des facteurs applicables aux réseaux de chauffage urbain ne peut pas encore être appliquée de manière anticipée, faute de base légale. Dans l'attente d'un cadre réglementaire adapté, une solution transitoire pourrait consister à documenter la méthode de calcul utilisée au moyen d'une note explicative jointe au certificat de performance énergétique.

Par ailleurs, le ministère a chargé l'OAI de coordonner l'élaboration d'un catalogue de FAQ visant à clarifier précisément ce type de questions ; une fois finalisé, ce document sera rendu public.

Aperçu des thèmes :

- Questions générales / transversales
- Certificat de performance énergétique pour les bâtiments à usage spécifique
- Certificat de performance énergétique pour les bâtiments résidentiels
- Conseil en énergie
- Subventions
- Techniques du bâtiment
- Rénovation
- Matériaux de construction écologiques
- LENOZ
- Autre

À VENIR

Si vous avez des questions sur les thèmes mentionnés ci-dessus, nous vous invitons à nous les communiquer via le formulaire au QR Code suivant, et nous les inscrirons alors à l'ordre du jour de notre prochaine réunion.



04.02.2026
Manifestation

Een Dag als Architect.in an Ingenieur.in

Lors des journées d'ateliers « Een Dag als Architect.in an Ingenieur.in », organisées par l'OAI le 4 février 2026 au Lycée de Grevenmacher et le 25 février 2026 au Réidener Atert-Lycée à Redange, près de 150 élèves ont pu découvrir de manière concrète et interactive les professions de l'architecture, de l'ingénierie structurale et des techniques du bâtiment.

Au total, 90 élèves à Grevenmacher et 60 élèves à Redange ont participé avec enthousiasme aux différents ateliers proposés.

En début de journée, beaucoup associaient encore ces professions à un quotidien principalement stressant. Les différents ateliers ont toutefois rapidement montré à quel point la conception et la réalisation de projets de construction peuvent être variées, créatives et passionnantes. Les élèves ont ainsi expérimenté la conception de ponts porteurs, la planification de logements ainsi que des thématiques liées à la physique du bâtiment et aux techniques énergétiques.

Les ateliers étaient animés par les membres du Conseil Corinne Stephany (architecture), Patrick Nosbusch (statique) et Mike Dusseldorf (techniques du bâtiment), avec le soutien des Young Planners OAI, favorisant un échange direct et dynamique avec les participant.e.s.

En fin de matinée, le constat était clair : l'impression initiale avait laissé place à des retours tels que « intéressant », « captivant » et « très varié ». Une nouvelle fois, l'objectif de ce projet développé par l'OAI – susciter l'intérêt des jeunes pour les professions de l'architecture et de l'ingénierie – a été pleinement atteint.

Carte blanche «Wéi wëlle mir wunnen?» de Pierre Hurt sur RTL

Notre société traverse plusieurs crises interdépendantes qui révèlent une fragilité commune : la perte de confiance dans les institutions, les faits et notre capacité collective à agir pour le long terme. Or, construire notre cadre de vie est l'une des expressions les plus concrètes des valeurs d'une société. Pourtant, de nombreux terrains constructibles et logements existants restent inutilisés, freinés par la spéculation, des réglementations lourdes, des procédures lentes et parfois le refus local de nouveaux projets. Cette situation limite aussi l'accès au logement pour les jeunes et freine le développement économique.

Les solutions existent : mieux planifier les projets avec des concepteurs indépendants, réutiliser et transformer les bâtiments existants, encourager l'investissement dans la pierre et développer de nouvelles formes d'habitat favorisant la mixité. Mais au-delà des réformes, un changement culturel est nécessaire : retrouver la confiance et permettre aux élus et aux concepteurs d'imaginer et de réaliser un cadre de vie de qualité pour tous.

PLUS D'INFORMATIONS

Les versions luxembourgeoise, française et allemande de cette carte blanche sont publiées dans la Médiathèque du site www.oai.lu.

ALBSC

Une délégation de l'OAI composée de Corinne Stephany, Jacques Seywert, Mike Dusseldorf, Jean-Claude Welter et Pierre Hurt a reçu l'Association Luxembourgeoise des Bachelors scientifiques des Communes et des Syndicats de Communes (ALBSC) représentée par son Président Joël Meyers, son Secrétaire Georges Schmit, et son Trésorier André Kaluza.

La délégation OAI a présenté les grandes lignes du Guide OAI QBS.lu. Depuis, la délégation ALBSC a étudié ce dossier et a transmis ses remarques au secrétariat de l'OAI.

Une réunion de suivi est déjà prévue.

L'avancement des groupes de travail du CRTI-B en ce qui concerne le contrat-type MOAI et du projet de règlement national sur les bâtisses, les voies publiques et les sites ont été évoqués.

Il a été retenu d'organiser une manifestation commune le 24 septembre 2026 à partir de 17h30 au Siège OAI.



Apéro Young Planners OAI

Environ 70 personnes ont participé à cette première manifestation de l'année organisée par les Young Planners de l'OAI, réunissant un bel éventail d'architectes et d'ingénieurs issus de différents bureaux.

Les échanges ont été particulièrement constructifs et ont permis de faire émerger plusieurs idées intéressantes, qui seront approfondies lors de prochains événements.



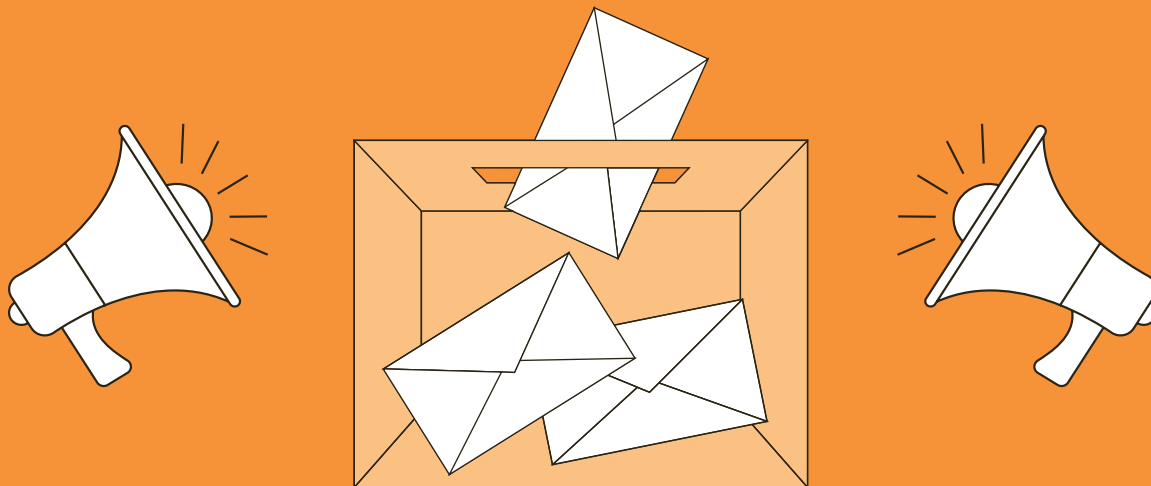
Audience avec Son Altesse Royale le Grand-Duc Guillaume

Son Altesse Royale le Grand-Duc Guillaume a accueilli les nouveaux membres obligatoires et facultatifs de l'OAI ainsi que les personnes débutant leur pratique professionnelle des exercices 2023/2024 et 2024/2025 le 21 janvier 2026 au Palais grand-ducal.

Il s'agit de : Diederich Tom, Duronio Sarah, Gerardy Gauthier Benoît, Huberty Samira, Lammar Laura, Oliveira Gonçalves Kelly, Pianaro Zoe, Prum Alice, Valério Almeida Patricia, Yegles-Guzman Anna.

L'audience, tenue à un rythme bisannuel, s'est déroulée au Palais grand-ducal en présence également de Michelle Friederici, de Patrick Nosbusch et de Pierre Hurt.

Avant l'audience, un échange avec ces jeunes membres était organisé au cours d'un déjeuner à l'OAI avec Pierre Hurt. Il a notamment été retenu de mettre en place un groupe de travail pour traiter les propositions pertinentes proposées lors de cette réunion : adaptation des fiches d'ouverture de dossier au type et à l'envergure du projet, documents adaptés au suivi des clients du secteur privé, etc.



05.01.2026

Avis

L'OAI, votre voix dans le processus législatif

Dans le cadre de son rôle actif dans le processus législatif, l'OAI a récemment transmis plusieurs avis aux instances compétentes concernant des projets de lois et de règlements grand-ducaux. Il s'agit des textes suivants :

1. Projet de loi n°8578 portant modification de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles et de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et sur le projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal modifié du 8 mars 2017 concernant le contenu du plan d'aménagement général d'une commune.

L'OAI comprend l'objectif poursuivi par le projet de loi, visant à permettre d'assouplir un régime juridique trop restrictif pour les habitations situées dans une zone constituant un « entre-deux », entre zone verte et zone urbaine (« îlots déconnectés »), tout en garantissant une protection de l'environnement naturel et du paysage. L'OAI nourrit toutefois de sérieuses interrogations quant aux moyens prévus pour atteindre ce but.

En effet, l'OAI émet de fortes réserves quant à la solution proposée, à savoir la création d'une nouvelle catégorie de zonage intitulée « zone verte bis ».

Cette approche introduit une complexité excessive, repose sur une logique décentralisée laissant une large marge d'appréciation aux communes (en induisant ainsi le risque de pratiques très divergentes d'une commune à l'autre), et risque d'aboutir à une application hétérogène et juridiquement peu lisible à l'échelle nationale. Le dispositif envisagé est jugé lourd sur le plan procédural, peu conforme à l'objectif affiché de simplification administrative et susceptible de créer de nouvelles insécurités juridiques.

Sur le fond, l'OAI estime que - plutôt que d'introduire la nouvelle zone intermédiaire en cause - il aurait été plus cohérent et plus efficace de modifier directement la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles afin d'assouplir, de manière proportionnée et uniforme sur tout le territoire national, le régime applicable à toutes les constructions légalement existantes en zone verte.

En conclusion, l'OAI ne peut pas marquer son accord sur le projet de loi et le projet de règlement grand-ducal. Il recommande soit une refonte plus ambitieuse et homogène de la législation sur la protection de la nature pour traiter cette question, soit, à défaut, un encadrement beaucoup plus précis de la « zone verte bis », notamment en revoyant

sa dénomination, sa représentation graphique et en privilégiant une approche par îlot plutôt que par parcelle, afin de garantir une meilleure cohérence territoriale et une sécurité juridique accrue.

2. Concernant le règlement grand-ducal du 6 mars 2025 instituant une prime pour la fourniture de services écosystémiques des zones humides et des herbages sensibles riches en espèces, l'OAI recommande que la définition des mesures appropriées pour maintenir ou améliorer la qualité écologique des fonds visés soit précise pour éviter un double paiement de primes pour les surfaces concernées. En outre, il serait utile de prévoir également des aides pour la restauration et la création d'écosystèmes.

3. Dans le règlement grand-ducal du 31 janvier 2025 établissant la liste des arbres remarquables, l'OAI a constaté qu'une quantité importante des arbres référencés par les urbanistes-aménageurs à des fins de mise en valeur dans le cadre de l'élaboration des PAG a été omise. Il serait donc utile de se prononcer sur leur devenir. Par ailleurs, l'OAI propose que les modalités de mise à jour de la liste des arbres remarquables soient précisées.

PLUS D'INFORMATIONS

Ces avis sont publiés dans la Médiathèque du site www.oai.lu.

2025



03.12.2025
Manifestation

Round table and Exhibition opening “Other Practices”

Young Planners OAI, in collaboration with the master's program in Architecture at the University of Luxembourg, opened the exhibition 'Other Practices' at the OAI on December 3rd 2025.

The exhibition and opening discussion, designed as a meeting point between academic research and professional practice, brought together students, professors and young professionals to question, expand and rethink how we practice architecture today.

The opening event included a panel discussion on the topic of 'How We Practice', co-moderated by Dr Marija Maric (University of Luxembourg) and Ilia Voulgari (Young Planners OAI). Architecture students, the Architecture Students' Association and Young Planners exchanged ideas on new practices, alternative career paths and the realities of starting a career.

The exhibition presents award-winning master's theses from the University of Luxembourg and reflects a strong collective effort – from the students who prepared and set up the exhibition to the academic team and the OAI who supported the initiative.

With this first edition, Young Planners OAI continues to build bridges between institutions, generations and working methods – and looks forward to developing further platforms for exchange, experimentation and dialogue in the future.

'Other Practices' can be seen during normal business hours until the end of January 2026 in the Forum da Vinci, on the ground floor of the OAI.

From left to right in the photo: Dr. César Reyes (Uni.lu), Marina Marins (Young Planners OAI), Jessie Addy (Exhibiting Architect), Ilia Voulgari, Muhammad Hamza (President, Architecture Students Association), Aru Makanova (Vice President, Architecture Students Association), Dr. Marija Maric, Kristina Shatokhina (Exhibiting Architect).



09.12.2025
Manifestation

Prix OAI 2025 pour une étudiante méritante d'un Master en Ingénierie

Mike Dusseldorf a remis ce prix le 9 décembre 2025 à Lisa Anne Syndikus, diplômée du Master in Civil Engineering Sciences – Megastructure Engineering with Sustainable Resources (MSCE), pour son remarquable mémoire de fin d'études sur le thème «Hybrid construction method in steel-timber composite structures».

26.11.2025
Manifestation

Conférence «Le Luxembourg de demain – un urbanisme de qualité pour un développement durable»

La Chambre Immobilière a réuni le 26 novembre 2025 un panel d'experts et d'acteurs clés du secteur, dont la Présidente de l'OAI Michelle Friederici, pour une conférence consacrée à un enjeu central: comment concilier densité urbaine et qualité de vie dans la construction de logements au Luxembourg?

PLUS D'INFORMATIONS



Un retour sur cette conférence est disponible en scannant.



11.12.2025
Manifestation

Prix OAI 2025 pour une étudiante méritante du Master en Architecture

Lors de la cérémonie de remise des diplômes du 11 décembre 2025, le prix OAI a été remis par Jean-Claude Welter à Jessie Awulaa Dede Addy pour son mémoire sur le thème «AFTER GOLD: Tracing the thread of extraction, agency and resistance in Ghana».



26.11.2025
Manifestation

Steering committee du Master en architecture

Pierre Hurt a représenté l'OAI lors de cette réunion annuelle du Steering committee du Master en architecture de l'Université du Luxembourg lors de laquelle un bilan du Master et les projets à venir ont été présentés.

Des manifestations communes, telles que l'exposition des travaux de fin d'études des étudiant.e.s de Master ayant reçu le Prix OAI du 3 décembre 2025 au 30 janvier 2026, seront poursuivies.

Le projet de mise en place d'un Bachelor et la recherche de lieux pour les activités du Master en Architecture ont également été discutés.



19.11.2025
Manifestation

Remerciements à Patrick Wirtz

Membre de la Commission OAI « Déontologie » depuis juillet 1997, l'architecte Patrick Wirtz a estimé qu'il était opportun de laisser sa place au sein de cette Commission à un/e membre actif/ve plus jeune.

Lors de la réunion du 19 novembre 2025, il a été remercié par Michelle Friederici et Patrick Nosbusch pour sa participation perspicace et avisée aux travaux de la Commission.



26.11.2025
Manifestation

Prévention incendie dans la construction

Organisée le 26 novembre 2025 au siège de l'OAI, la séance d'information CGDIS / ITM / OAI « Prévention incendie dans la construction – prescriptions actualisées et nouveau guide » a attiré près de 130 personnes à l'intérêt particulièrement marqué.

Après l'accueil assuré par Steve Weyland, la séance a été ouverte par Paul Schroeder, Directeur général du CGDIS, et Marco Boly, Directeur de l'ITM.

Le cœur du programme fut ensuite présenté par les experts du groupe de travail :

- Guy Putz, Inspecteur principal du travail (ITM), a exposé les définitions générales et prescriptions ITM-SST 1500 à 1503, en soulignant leurs implications sur les exigences spécifiques en matière de prévention incendie.
- Laurent Massard, Chef du département Prévention (CGDIS), et Laura Lammar, Cheffe du Service Prévention technique (CGDIS), ont présenté le nouveau Guide d'aménagement pour l'accès des services de secours, un outil essentiel pour les concepteurs afin d'anticiper efficacement les conditions d'intervention des secours.

L'ITM a également indiqué que son bulletin d'information sera désormais ouvert aux concepteurs intéressés. Ils pourront ainsi être informés en temps

réel des mises à jour des prescriptions et des évolutions réglementaires.

La session de questions-réponses a mis en lumière une série de préoccupations concrètes. Les questions ont porté à la fois sur des cas pratiques spécifiques et sur un problème plus général souvent évoqué par les concepteurs : chaque nouvelle prescription apporte de nouvelles restrictions à la liberté architecturale et introduit des contraintes administratives qui rallongent considérablement les délais de conception et de réalisation des projets – des délais qui ne sont ni prévisibles ni rémunérés pour les bureaux de conception.

Dans sa conclusion, Steve Weyland a rappelé que de tels cas peuvent être soumis au groupe de travail, afin qu'ils puissent être discutés entre l'OAI, le CGDIS et l'ITM, pour trouver des pistes d'amélioration ou de clarification.

PLUS D'INFORMATIONS



La présentation proposée lors de cette séance est disponible dans la documentation OAI de l'espace membres à la rubrique « séances d'information OAI ». Le Guide d'aménagement pour l'accès des services de secours peut être téléchargé en scannant le QR Code. Il sera prochainement distribué en version imprimée par le CGDIS.

De gauche à droite sur la photo : Laurent Heinen, ingénieur-conseil, membre du GT OAI « Prévention incendie » ; Laura Lammar ; Marco Boly ; Laurent Massard ; Steve Weyland ; Guy Putz ; Paul Schroeder, Birgit Knoch, Chargée de mission OAI.



20.11.2025
Concertation

Bauschädenforum OAI

La 5^e édition du Bauschädenforum OAI, organisé en collaboration avec le courtier de l'OAI ALLIA Insurance Brokers et la Chambre des Experts, a connu un beau succès avec la participation de près de 100 personnes.

L'objectif de cette manifestation est double : il s'agit d'éviter les malfaçons et pathologies dans la construction, mais également d'utiliser cette ressource pour l'apprentissage de l'ensemble du secteur de la construction.

PLUS D'INFORMATIONS

La présentation proposée lors de cette séance est disponible dans la documentation OAI de l'espace membres à la rubrique «séances d'information OAI».

De gauche à droite sur la photo :
Steve Weyland; Christian Fouss (Baloise);
Patrick Counotte (Chambre des Experts);
Michel Stevens (Baloise); Vanessa
Krackenberger (ALLIA); Michelle Friederici;
Catherine Brand (CRTI-B); Jean-Christophe
Toussaint (ALLIA); Patrick Nosbusch,
Vice-Président OAI; Pierre Hurt;
Gilles Christnach (CRTI-B).



12.11.2025
Manifestation

BIM Lux & Construction Durable pour des Villes Résilientes

Cette conférence, organisée par le CRTI-B, le LIST et Neobuild, en partenariat avec la Chambre des Métiers, Luxinnovation et l'OAI, a connu un beau succès.

Corinne Stephany a représenté l'OAI lors de la table ronde d'ouverture de cette manifestation.

14.11.2025
Concertation

Daniel Fügenschuh, nouveau Président du Conseil des Architectes d'Europe (CAE)

Lors de l'assemblée générale du CAE le 14 novembre 2025 à Prague, à laquelle ont participé pour l'OAI Michelle Friederici et Pierre Hurt, Daniel Fügenschuh a été élu nouveau président.

L'assemblée générale a également renouvelé en partie le Comité exécutif du CAE, qui continuera à représenter et à promouvoir la profession d'architecte au niveau européen, en encourageant la qualité de l'environnement bâti, la durabilité et la valeur publique de l'architecture.

L'OAI a été vivement remercié pour l'organisation très réussie de la conférence internationale du 15 mai 2025. Cette première manifestation commune aux architectes et aux ingénieurs-conseils en Europe, lors de laquelle la Déclaration de Luxembourg sur les marchés publics a été signée, a posé les bases de futures collaborations.

Membres du Comité exécutif 2026-2027 :

- Président : Daniel Fügenschuh.
- Membres du comité exécutif :
Istelianna Atanassova (Bulgarie),
Carl Bäckstrand (Suède),
Elizabeth Gossart (France), Reto
Gmür (Suisse), Judit Kimpian
(Royaume-Uni), Arja Lukin
(Finlande), Andro Mänd (Estonie),
Eugen Panescu (Roumanie),
Román San Emeterio Pedraja
(Espagne) et Diego Zoppi (Italie).

PLUS D'INFORMATIONS



Découvrez le CAE et ses activités
en scannant le QR-code



30.10.2025
Manifestation

Foire de l'Étudiant 2025

Le stand de l'OAI sur la Foire de L'Étudiant les 30 et 31 octobre 2025 sur le campus Belval à Esch-sur-Alzette a été un lieu de rencontre privilégié pour les élèves désireux de s'informer sur les professions d'architecte et d'ingénieur.

Les Young Planners OAI se sont engagés avec beaucoup de dévouement pour répondre aux nombreuses questions et ont donné aux élèves un aperçu précieux de leurs professions. Ils ont également renvoyé vers des vidéos en ligne et vers les ateliers OAI «Een Dag als Architect: in an Ingenieur:in», au cours desquels les personnes intéressées peuvent découvrir les professions.



28.10.2025
Concertation

Syvicol

Lors de cette réunion, le groupe de travail interne du Syvicol qui traitait le projet de cadre contractuel MOAI en cours d'étude par le CRTI-B a reçu des informations détaillées sur ce texte. Le ministère des Affaires intérieures a demandé au Syvicol de participer pour son compte aux groupes de travail du CRTI-B y afférent. Ce groupe de travail du Syvicol a servi de back office pour préparer les délégués à leur participation.

De gauche à droite sur la photo :
Katarina Ojeda (Syvicol), Luc Everling (Ville
d'Esch-sur-Alzette), Jerry Koob (Syvicol),
Mathias Fritsch (OAI), Corinne Stephany (OAI),
Pierre Hurt (OAI), André Kaluza (AC Mersch),
Luc Ramponi (VDL), Tom Burg (Ville
d'Esch-sur-Alzette).

photos © OAI



07.11.2025

Manifestation

European Council of Engineers Chambers (ECEC)

Le 7 novembre 2025 a eu lieu l'assemblée générale de l'ECEC à Chypre, en présence de Pierre Hurt, lors de laquelle les représentants des 17 organisations membres se sont réunis pour discuter des défis actuels et élaborer des positions communes afin de façonner l'avenir de la profession d'ingénieur en Europe.

Les présidents du Conseil européen des ingénieurs civils (ECEC) et de l'Organisation internationale des coordinateurs de la sécurité et de la santé dans la construction (ISHCCO) ont également participé à la réunion, soulignant le fort esprit de coopération entre les organisations d'ingénierie européennes.

Nina Dražin Lovrec, Présidente de l'ECEC, a souligné les effets très positifs de la Déclaration de Luxembourg sur les marchés publics après sa signature le 15 mai 2025 lors de la conférence internationale organisée par l'OAI et regroupant pour la première fois les architectes et les ingénieurs-conseils. De nouvelles initiatives ont été lancées début 2026 pour s'assurer de la prise en compte des 4 principes de la Déclaration de Luxembourg dans la réforme de la directive européenne sur les marchés publics :

- 1. Renforcer le marché intérieur en instaurant des règles de marchés publics allant au-delà du prix le plus bas

- Reconnaître la nature spécifique des services intellectuels
- Garantir des procédures de marchés publics axés sur la qualité et l'innovation
- Améliorer l'accès aux marchés publics pour les PME et les nouveaux entrants

PLUS D'INFORMATIONS



Le communiqué de l'ECEC résumant les discussions très constructives tenues lors de cette réunion peut être téléchargé en scannant ce QR code.



La Déclaration de Luxembourg sur les marchés publics du 15 mai 2025 peut être consultée en scannant ce QR code.

22.10.2025

Concertation

Cellule de Facilitation Urbanisme et Environnement (CFUE)

Les représentants de la CFUE, Julien Havet et Mathieu Fournel, ont présenté le projet de Portail National d'Urbanisme 2.0 (PNU), nouvel outil reprenant les principes essentiels du Guide Urbanisme développé par l'OAI pour le compte de l'État, à une délégation de l'OAI composée de Michelle Friederici, Patrick Nosbusch et Pierre Hurt.

L'OAI a rappelé l'importance d'avoir une base légale générale pour clarifier les responsabilités quant à l'exactitude des informations publiées sur le PNU. Le dispositif actuel, reposant sur un simple avertissement invitant l'utilisateur à vérifier les textes officiels, n'est pas satisfaisant.

Le PNU s'intégrera dans une chaîne complète de procédures, allant de la préparation des dossiers (PNU/ Géoportail) jusqu'au dépôt des demandes d'autorisation via Guichet.lu. Il faudra donc définir clairement qui sera responsable du dépôt de la demande (le maître d'ouvrage, le concepteur mandaté ou un tiers agissant pour son compte).



30.10.2025
Manifestation

fig. 1

Assemblée générale de l'OAI

Lors de l'assemblée générale de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils le 30 octobre 2025 au centre culturel Machera de Grevenmacher, à laquelle ont participé plus de 150 personnes, le Conseil de l'Ordre en place a été réélu pour poursuivre le programme d'actions très ambitieux.

Dans son introduction, Michelle Friederici a remercié les membres, le Conseil de l'Ordre et l'équipe du secrétariat OAI pour leur engagement. Elle rappelle que l'architecture et l'ingénierie reposent sur passion, créativité et responsabilité partagée.

L'OAI a renforcé son action au niveau européen, car les directives y déterminent les règles nationales. Avec plusieurs organisations internationales, la Luxembourg Declaration on Public Procurement a été adoptée. Elle défend des procédures d'attribution basées sur la qualité plutôt que sur le prix le plus bas, la reconnaissance de l'expertise des concepteurs, des procédures favorisant innovation et qualité, ainsi qu'un meilleur accès des PME et des jeunes bureaux aux marchés publics. Le Luxembourg envoie ainsi un signal positif en Europe.

De nombreux appels d'offres publics

restent toutefois problématiques : les exigences sont souvent disproportionnées, peu adaptées aux petits bureaux (72 % comptent moins de cinq personnes) et peuvent exclure des compétences pourtant présentes au pays. La présidente appelle à plus d'unité et à signaler les procédures jugées non équitables, afin de renforcer la position du secteur.

Dans le secteur privé, les banques exigent pour étudier les demandes de prêts des devis détaillés impossibles à obtenir sans plans ni autorisations, ce qui favorise les projets standardisés, au détriment de la qualité. L'OAI travaille à faire reconnaître la valeur de la conception.

En matière de simplification administrative, elle souligne l'avancement des travaux visant à mettre en place un règlement national sur les bâtisses. Enfin, l'OAI soutient la rénovation plutôt que la démolition, dans le cadre de HouseEurope!, et promeut l'approche « Gebäudetyp E », visant à simplifier et repenser les normes en fonction de ce qui est vraiment nécessaire.

Patrick Nosbusch a indiqué que l'OAI a entamé le processus de recrutement

d'un nouveau directeur. Après 35 années d'engagement au service de la profession, l'actuel directeur, Pierre Hurt, a annoncé son départ à la retraite pour fin 2026. Ce changement marque un moment important pour l'Ordre, la connaissance profonde du cadre légal et des professions OAI, ainsi que l'ancrage dans le tissu local par son réseautage, acquise par le directeur actuel au fil des années constituent des atouts qui ne seront pas toujours remplaçables.

Cependant, cette transition représente aussi une opportunité d'ouverture et de renouvellement. L'arrivée d'une nouvelle direction pourra apporter un regard neuf et de nouvelles impulsions, sans remettre en cause les réussites des dernières décennies. Il convient de rappeler que l'orientation de l'OAI est définie par le Conseil de l'Ordre, et que le directeur en assure la mise en œuvre. La ligne de conduite restera donc stable : poursuivre la collaboration et la cohésion entre les professions, valeurs fondamentales de l'Ordre.

Pierre Hurt a fait le point sur l'état du projet n°7932 de nouvelle loi OAI et ses enjeux et pour lequel le 2^{ème} avis du Conseil d'État n'a pas encore été



fig. 2



fig. 1

Le Conseil de l'Ordre

fig. 2

Plus de 150 personnes
ont assisté à l'assemblée
générale.

publié. Lors d'une réunion au ministère de l'Économie du 17 septembre 2025, il a été confirmé notamment que l'article du projet de loi n°7932 concernant la détention du capital des membres OAI est à réviser de manière à ce que le capital reste majoritairement dans les mains des personnes exerçant à titre d'indépendant les professions OAI.

Il est indispensable de dégraisser, de simplifier et de digitaliser de manière efficiente le carcan légal, administratif et procédural afin de libérer du potentiel créatif chez les concepteurs. L'OAI, avec l'appui fort de nombreux membres, participe actuellement aux groupes de travail officiels du gouvernement de la simplification administrative (règlement national des bâtisses, etc.)

Corinne Stephany a présenté les travaux OAI en vue d'établir un cadre contractuel MOAI, équitable et standardisé via le CRTI-B. Après plus de deux ans d'élaboration au sein de 5 groupes de travail OAI, dont les nombreux membres engagés sont vivement remerciés, et après plusieurs actions politiques, le projet d'établir un cadre contractuel unifié des professions OAI pour le secteur public a été adopté par le conseil de gérance du CRTI-B le 13 juin 2025, pour qu'il soit repris comme clauses contractuelles au sein de son corpus documentaire officiel. L'étude des documents par les 3 groupes de travail ad hoc mis en place par le CRTI-B a été lancée le 15 octobre 2025 avec l'objectif de finaliser les travaux au plus tard en juillet 2026.

En ce qui concerne l'outil ValueApp.lu, qui évalue le volume horaire des prestations des membres OAI au fil du projet afin de négocier sur une base objective leur cadre contractuel, l'ETH-Zürich a avancé sur l'établissement des modèles et la première phase de test a commencé en novembre 2025. Une fois cette phase achevée, une version Bêta sera mise en ligne sur le site dédié valueapp.lu.

Patrick Nosbusch a présenté le projet de Guide OAI «Quality Based Selection (QBS)» qui vise à proposer des procédures d'attribution des marchés publics simples, standardisées et respectueuses des professions OAI.

Après 2 ans de travaux au sein de la Commission OAI «Attribution des missions aux professions OAI» dont les nombreux membres engagés et les organisateurs de procédures internes et externes à l'OAI sont vivement remerciés, le Guide OAI QBS sera mis en ligne sur le site dédié www.qbs.lu (cf. dossier du mois pour plus d'informations).

Jacques Seywert a rapporté que les travaux d'actualisation de la Maîtrise d'œuvre OAI – MOAI.LU (nouvelle fiche de travail FC.26 Prérequis au développement d'un projet architectural; mises à jour de fiches de travail) ont bien avancé et seront poursuivis en 2026. Mike Dusseldorf a présenté la nouvelle répartition des groupes de travail «Énergie et Développement durable» et a invité les membres à participer à leurs travaux.

Steve Weyland a dressé le bilan intermédiaire du cycle 2025 des formations continues de l'OAI en collaboration avec notre partenaire House of Training. Le programme du cycle 2026 est déjà disponible sur www.oai.lu/formation, et a été envoyé début novembre 2025 aux membres.

Un kaléidoscope des nombreuses activités publiques de l'exercice écoulé, notamment le succès impressionnant de la conférence internationale «Architects + Engineers: Partnership for Resilient Design» organisée dans le cadre des festivités autour du 35^e anniversaire de l'OAI le 15 mai 2025, a été parcouru par Jean-Claude Welter. L'OAI a notamment lancé une nouvelle initiative avec le livre «Architecture deLUX» publié avec l'éditeur berlinois DOM publishers, visant à mieux faire connaître la scène architecturale locale à l'étranger.

Pierre Hurt a remercié les 189 membres actifs des différents organes de l'OAI, à savoir le Conseil, les Comités, les Commissions, les groupes de travail, les délégations et les affiliations, témoignage de l'engagement important pour la profession. Cela représente plus de 200 réunions pour l'exercice écoulé.

Il a exposé les statistiques en matière d'inscription et d'effectif des membres de l'OAI. De manière générale, on constate une décroissance du nombre total de bureaux et d'employés au sein de ses bureaux. Pierre Hurt a remercié l'équipe du secrétariat de l'OAI, et plus spécifiquement Annie Henry, secrétaire-comptable, pour ses 35 ans au service de l'OAI, qui fera valoir ses droits à la retraite au 1^{er} semestre 2026. Un cadeau lui a été remis à cette occasion.

Les comptes de l'exercice écoulé et le budget pour le nouvel exercice ont été présentés par le trésorier Jacques Seywert et approuvés par l'assemblée. En clôture de l'assemblée, une discussion ouverte a porté sur les moyens d'améliorer la considération de nos professions et de leur apport à l'intérêt général.



17.10.2025
Manifestation

Prix OAI pour des étudiants méritants des BTS du LJBM

La Maison du Savoir, à Belval, a accueilli le 17 octobre 2025 la cérémonie de remise des diplômes des BTS Bâtiments et Infrastructures (BI) et Building Information Modeling (BIM) du Lycée Josy Barthel de Mamer (LJBM).

À cette occasion, Patrick Nosbusch a distingué deux lauréats en leur remettant le prix OAI de l'étudiant méritant : Julien Jacopucci, diplômé du BTS Bâtiments et Infrastructures, et William CAO, diplômé du BTS Building Information Modeling.



15.10.2025
Manifestation

Prix OAI pour un étudiant méritant du Lycée des Arts et Métiers

La cérémonie de remise des diplômes des sections BTS du Lycée des Arts et Métiers, organisée le 15 octobre 2025 à la Maison du Savoir, a une nouvelle fois servi de cadre au Prix attribué par l'OAI à un étudiant méritant du BTS Connected Buildings & Cities.

Cette année, l'étudiant Max Wenner a été mis à l'honneur. Il a reçu, des mains de Jacques Seywert, un prix saluant la qualité de son travail de fin d'études réalisé au sein du bureau Goblet Lavandier & Associés Ingénieurs-Conseils. Son projet portait sur la conception de l'installation KNX destinée à l'automatisation des nouveaux bâtiments de l'école « Um Kiemel » à Wincrange.



10.10.2025
Manifestation

Les perspectives du genre dans le secteur de la construction

Une cinquantaine de personnes se sont réunies au Forum Da Vinci le 10 octobre 2025 pour assister à la conférence « Les perspectives du genre dans le secteur de la construction », organisée par le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité (MEGA) en collaboration avec l'ILNAS, et à laquelle a participé Michelle Friederici.

Cet événement s'inscrit dans le Plan d'Action national, mis à jour par le MEGA en début d'année, ainsi que dans la continuité de l'engagement de l'ILNAS pour une normalisation plus inclusive, amorcé en 2023 avec la signature de la « Declaration on Gender-Responsive Standards and Standards Development » de l'UNECE.

PLUS D'INFORMATIONS



Vous trouverez des informations détaillées sur cette manifestation dans le communiqué de l'ILNAS.



Le Powerpoint présenté est disponible en scannant le QR code.



09.10.2025
Manifestation

Home Expo et Semaine Nationale du Logement

Du 9 au 12 octobre 2025, l'OAI a participé à la Home Expo et à la Semaine Nationale du Logement à la Luxexpo the box, avec plusieurs expositions mettant en valeur des projets emblématiques, des publications de référence et des initiatives innovantes en architecture, ingénierie et urbanisme.

Le ministre du Logement et de l'Aménagement du Territoire Claude Meisch, l'échevine de la Ville de Luxembourg Corinne Cahen et la Vice-Présidente de la Chambre de Commerce Carole Muller ont été reçus sur le stand OAI par Jean-Claude Welter, et Pierre Hurt, lors du tour inaugural.

Yuriko Backes, Ministre de la Mobilité et des Marchés publics, et Max Hahn, ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, ont également visité notre stand pendant le salon.

L'OAI était présent pendant ce salon avec de multiples activités :

Exposition « Mir maache Lëtzebuerg – Guide OAI Références 2026 »

La 15^e édition du Guide OAI Références 2026 présentée à travers l'exposition « Mir maache Lëtzebuerg », 30 photos



d'1 m² sélectionnées parmi les réalisations du Guide par le bureau de graphisme ayant réalisé le livre.

Nouvelle initiative de l'OAI :
livre « Architecture deLUX »

Le livre « Architecture deLUX » et le « Prix luxembourgeois de la critique architecturale » qui va avec veulent contribuer à susciter à l'étranger l'attention que les réalisations des architectes luxembourgeois méritent. L'objectif est de rendre l'architecture actuelle plus lisible, et cela, par le biais de professionnels extérieurs qui livrent

une analyse approfondie de ces bâtiments, et également d'impliquer les lecteurs et lectrices dans ce projet en leur permettant de recommander leur critique favorite.

Exposition « Bauhärepräis OAI 2024 »

Les prix ont été décernés à des maîtres d'ouvrage qui soutiennent la qualité architecturale et qui, par leurs réalisations remarquables et durables, contribuent à promouvoir une culture de la construction, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme au Luxembourg.



Le prix encourage les futurs maîtres d'ouvrage, mieux informés et plus conscients de leur rôle décisif, à aménager notre espace de vie de manière intelligente et durable : qui construit, construit pour nous tous. D'où l'importance que le maître d'ouvrage partage sa responsabilité sociétale avec des concepteurs indépendants.

301 projets achevés depuis janvier 2020 ont été remis. Les Lauréats, Mentionnés, Prix Spéciaux et Prix Public du Bauhärepräis OAI 2024 sont présentés sur 30 panneaux.

Exposition 4^e édition d'Architectour.lu

Cette exposition proposait les 14 highlights de la 4^{ème} édition d'Architectour.lu, le guide de référence pour découvrir l'architecture, l'ingénierie et l'urbanisme contemporains au Grand-Duché de Luxembourg.

Exposition OAI « Glamping cabins »

Organisé par la Direction générale du tourisme et l'OAI, le concours d'architectes « Glamping cabins » visait à stimuler la création de nouveaux types de logements touristiques en milieu rural.

Parmi les 26 concepts soumis, le projet « Tiernchen » du bureau Saharchitects a été déclaré vainqueur par un jury interdisciplinaire.

L'exposition présentait ce concours et les propositions remises à travers les 28 panneaux.

Exposition OAI „BAU-ZEICHEN – „Unsere gebaute Umwelt lesen“

À travers les 20 panneaux (1,2 x 1,4 m) exposés, quelques bâtiments signifiants tirés du domaine public et privé étaient à découvrir, permettant de jeter un regard critique sur la qualité de la construction récente et contemporaine au Luxembourg.



06.10.2025

Communiqué

Journée mondiale de l'Architecture et de l'Habitat

Dans un monde marqué par des crises multiples – climatiques, sociales, économiques – une chose devient de plus en plus évidente :

La résilience n'est pas seulement une affaire technique ou écologique, c'est aussi une question culturelle, émotionnelle et politique.

Le thème choisi par l'UIA pour cette Journée mondiale de l'architecture, « Concevoir la résilience », nous rappelle que concevoir, construire, planifier ne signifie pas seulement imaginer l'avenir, mais aussi assumer la responsabilité du passé. La dignité du bâti existant – son histoire, son énergie grise, sa valeur culturelle – est un pilier fondamental d'un avenir véritablement durable.

Des initiatives comme House-Europe! montrent à quel point un changement de paradigme est nécessaire : passer d'une logique de démolition à une logique de transformation, de réutilisation et de revalorisation du patrimoine bâti.

L'architecture, l'ingénierie et l'urbanisme peuvent (et doivent) générer des espaces résilients – physiquement, socialement, culturellement – et cela commence souvent par ce qui est déjà là.

Au cœur de notre réflexion, en tant qu'OAI, se trouve une question essentielle :

Comment créer, ensemble, un cadre de vie où la qualité, la durabilité et la préservation du bâti existant ne sont pas des exceptions, mais la norme ?

Construire la résilience signifie :

- Favoriser la longévité plutôt que les logiques de rendement à court terme.
- Faire confiance à l'existant plutôt que d'encourager la démolition.
- Dialoguer entre concepteurs, maîtres d'ouvrage et citoyens sur un pied d'égalité.
- Mettre en place des cadres juridiques et économiques qui ne pénalisent pas la réhabilitation durable, mais la soutiennent.

Si nous voulons vraiment construire un avenir résilient, posons-nous

la question suivante :

Quelles valeurs voulons-nous transmettre – et lesquelles sommes-nous prêts à voir disparaître ?

La qualité de vie ne se décrète pas. Elle naît de valeurs communes partagées et vécues.

Construire n'est pas un simple acte technique – c'est un acte culturel.

Qui construit, construit pour nous tous ! D'où l'importance que le maître d'ouvrage partage cette responsabilité sociétale avec des concepteurs indépendants (*).

(*) Professions OAI : professions libérales indépendantes d'architecte, d'ingénieur-conseil, d'architecte d'intérieur, d'urbaniste-aménageur, d'architecte-paysagiste et de géomètre.

PLUS D'INFORMATIONS



Le communiqué OAI à l'occasion de la Journée mondiale de l'Architecture et de l'Habitat peut être consulté en scannant le QR code ci-contre.



06.10.2025
Manifestation

Guide OAI Références 2026

A l'occasion de la Journée mondiale de l'Architecture et de l'Habitat le 6 octobre 2025, placée cette année sous le thème « Concevoir la résilience », l'OAI a présenté au ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme Lex Delles, le nouveau Guide OAI Références 2026.

Le 15^e Guide OAI Références ne déroge pas à la règle imposée par le succès de ses prédécesseurs : en 488 pages rassemblant 753 réalisations de 210 membres de l'OAI, il offre au grand public un panorama complet de notre environnement bâti et de l'évolution de notre cadre de vie.

Aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin de concepteurs indépendants qui, en leur âme et conscience, gardent une vue d'ensemble pour nous tous. Des femmes et des hommes de l'art, fédérateurs, intégrateurs, à l'écoute des attentes des maîtres d'ouvrage et à la hauteur de leurs ambitions qui les aident à matérialiser leurs projets.

Cet ouvrage documente bien les efforts entrepris par les architectes, ingénieurs-conseils, architectes d'intérieur, urbanistes-aménageurs ainsi que les architectes et ingénieurs-paysagistes pour répondre aux besoins et attentes croissants des maîtres d'ouvrage,

notamment en matière de programmation, de durabilité, de respect des budgets et des délais, ainsi que de gestion efficiente des projets.

Épaulées par la méthodologie Maîtrise d'œuvre OAI – MOAI.LU, développée par l'OAI, les équipes de concepteurs sont en mesure d'apporter une réponse holistique aux défis actuels.

Le Guide OAI Références 2026 est l'outil indispensable pour accompagner le choix de votre concepteur de confiance et pour vous donner des idées concernant tous vos futurs projets de construction.

La 15^{ème} édition du Guide OAI Références 2026 est disponible au secrétariat de l'OAI et dans de nombreuses librairies au prix de 25 euros TTC.



22.09.2025
Manifestation

Konferenz OAI «HouseEurope! Die obsolete Stadt»

Rund einhundert Fachleute aus Architektur, Stadtplanung, Politik sowie Vertreter:innen der Zivilgesellschaft nahmen an dieser Veranstaltung teil.

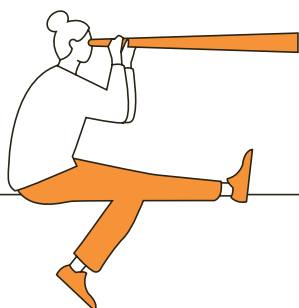
Die Präsentationen von Florian Hertweck („HouseEurope!“) und Stefan Rettich („Zirkuläre Typologien – wie Digitalisierungsprozesse Flächenressourcen freisetzen“) können unter der Rubrik „Actualités“ auf der Website www.oai.lu heruntergeladen werden. Dort finden Sie auch einen vollständigen Rückblick auf diese sehr erfolgreiche Veranstaltung.

Afin d'anticiper l'évolution du secteur de la construction grâce aux activités des membres OAI, qui engagent leurs prestations 2 à 3 ans en amont du début des travaux, vous trouverez ci-après une mise à jour de l'analyse de l'évolution du nombre de certificats OAI à joindre aux demandes d'autorisation de construire.

Le baromètre du secteur

Stabilisation
à un niveau très
bas du volume
des projets
de construction
en étude!

Avec l'ajout des mois de janvier 2025 à avril 2026, elle complète l'étude reprise dans le Mag OAI n°8.



DONNÉES OAI CLÉS 06 JUIN 2026

— 740
bureaux (toutes
professions confondues)
établis au Luxembourg.

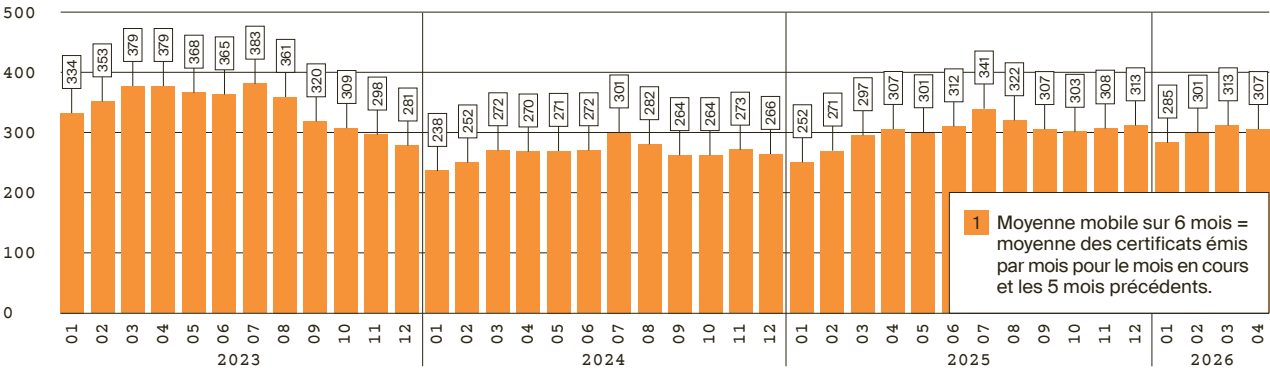
— 196
bureaux étrangers
exerçant occasionnellement
au Luxembourg.

— 5455
personnes employées
dans les bureaux
établis au Luxembourg.

— 74 %
des bureaux établis
au Luxembourg sont
composés de cinq
personnes ou moins.

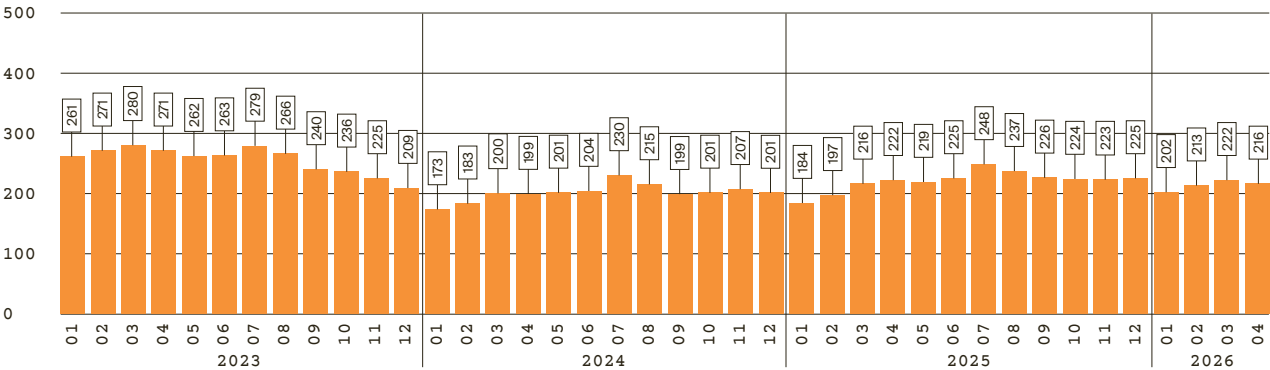
1. La moyenne mobile sur 6 mois ¹ du nombre de certificats OAI émis (tous types de projets confondus) a diminué régulièrement entre juillet 2021 et janvier 2024.

On constate une stabilisation à un niveau très bas entre janvier 2024 et janvier 2025.



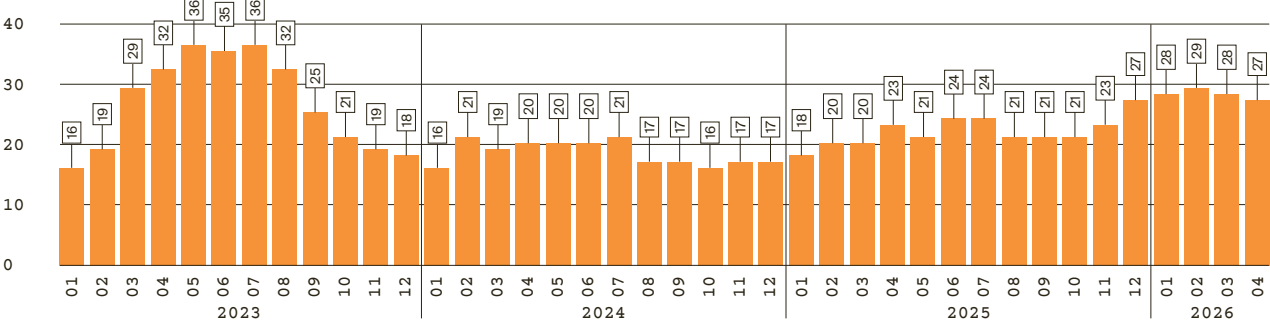
2. La moyenne mobile sur 6 mois du nombre de certificats OAI émis pour des projets de logement (maisons unifamiliales, résidences, transformation) diminue régulièrement depuis juillet 2021.

On constate une stabilisation à un niveau très bas depuis janvier 2024.



3. Pour les plans d'aménagement particuliers (PAP), après une forte reprise entre janvier 2023 et juin 2023 puis une décline entre juillet 2023 et décembre 2023.

On constate une stabilisation à ce niveau très bas, puis une légère reprise depuis janvier 2025.



« Mon engagement est guidé par la conviction que des actions concertées et réfléchies au sein du Conseil peuvent véritablement faire la différence. »

Trois questions de Pierre Hurt à Mike Dusseldorf

Quelles motivations t'ont poussé à te présenter au Conseil de l'Ordre ?

Le secteur de notre profession est actuellement confronté à des défis majeurs. Les récentes évolutions réglementaires, la nécessité d'instaurer une méthodologie Quality Based Selection QBS.lu en vue de garantir des procédures d'attribution proportionnées pour tous nos membres, ainsi que l'abolition des barèmes d'honoraires imposés changent profondément notre environnement de travail. Dans ce contexte, la mise en place du QBS.lu devra non seulement assurer un accès équitable aux marchés pour tous nos membres, mais également tenir compte de la diversité structurelle des bureaux membres OAI, qui comportent de très nombreux petits bureaux mais aussi de grandes structures. L'enjeu pour le Conseil est de représenter de manière équilibrée l'ensemble de ces acteurs, en veillant à ce que les dispositifs adoptés répondent aux réalités et aux besoins de chacun.

Je me suis aussi senti motivé à m'engager au sein du Conseil de l'Ordre afin de contribuer activement à l'amélioration des conditions de travail pour nos membres. Je souhaite mettre mon énergie et mon expérience au service de notre communauté professionnelle pour défendre leurs intérêts, renforcer la qualité de nos pratiques et favoriser un cadre de travail plus équitable et performant. Mon engagement est guidé par la conviction que des actions concertées et réfléchies au sein du Conseil peuvent véritablement faire la

différence pour l'ensemble des professionnels de notre secteur.

De quelles actions menées à ce stade es-tu particulièrement fier ?

À ce jour, l'action dont je suis particulièrement fier est ma participation au processus d'élaboration d'un nouveau contrat type. Ce projet a été impressionnant à plus d'un titre : il a nécessité de réunir l'ensemble de nos métiers, de concilier des approches diverses et de parvenir à un consensus sur un document qui a pour objectif d'améliorer à la fois la qualité de nos prestations et la manière dont nous collaborons au quotidien.

Ce contrat type représente bien plus qu'un simple document juridique : il symbolise une volonté collective de professionnalisation, de clarté et de sécurisation des relations entre les différents acteurs du secteur. Si tout le monde sait précisément ce qu'il a à faire et connaît ses responsabilités, le cadre est posé pour avancer tous ensemble plus efficacement. Voir ce projet aboutir et constater son impact concret sur la pratique de nos membres constitue pour moi une réelle source de satisfaction et de fierté.

Dans le prolongement de cette démarche, les travaux liés à la MOAI ont constitué une avancée déterminante. L'OAI est en effet parvenu à convaincre non seulement les artisans, mais également les bureaux de contrôle et les organismes agréés de s'inscrire dans cette dynamique. L'objectif n'était pas simplement



Pierre Hurt,
Directeur



d'harmoniser nos prestations en interne, mais bien d'impliquer l'ensemble des acteurs de la construction afin de converger vers une simplification et une harmonisation globales des pratiques.

Quels principaux défis restent à être relevés ?

Les défis à venir sont nombreux et stratégiques pour l'avenir de notre profession. Tout d'abord, le Conseil de l'Ordre doit assister la transition au niveau de la direction et veiller au bon suivi de tous les dossiers « chauds ». Parallèlement, nous espérons la mise en œuvre prochaine de la nouvelle loi encadrant nos professions, une réforme qui apportera de nouvelles responsabilités mais aussi de nouvelles opportunités pour structurer et moderniser nos pratiques.

Par ailleurs, plusieurs études économiques de l'OAI montrent que le niveau du chiffre d'affaires par effectif des bureaux d'architectes, mais également des bureaux d'ingénieurs-conseils est bas comparé à d'autres secteurs d'activité. Cela se traduit par un manque d'attractivité de nos bureaux, qui ont tous des difficultés à recruter

des personnes compétentes.

L'initiative OAI de développer une value-app, qui permet de chiffrer le temps de planification nécessaire, constitue un moyen clé pour soutenir un changement de paradigme.

Notre secteur devra à l'avenir être de plus en plus vigilant à la protection des ressources, et dans ce contexte, il est nécessaire, à mon avis, de séparer à l'avenir les honoraires des coûts imputables. Construire avec moins de ressources nécessite un effort particulier, et dans ce cas, calculer la rémunération de manière proportionnelle au m³ de béton, longueur et section du tuyau ou prix par m² d'un revêtement de sol n'est justement pas adéquat.

Enfin, un défi permanent reste la nécessité d'améliorer la collaboration au sein de notre secteur de la construction, afin de favoriser des échanges constructifs, de fluidifier nos méthodes de travail et de permettre une qualité optimale de nos prestations. Relever ces défis demandera engagement, dialogue et vision collective, et c'est précisément dans cette dynamique que je souhaite continuer à m'investir au sein du Conseil de l'Ordre.



Pour construire un Luxembourg durable: former, innover, digitaliser

Photographies
Olivier Dessy

Face à la pénurie de talents, aux exigences de durabilité et à l'accélération de la digitalisation, les professions représentées par l'OAI sont au cœur des transformations du pays. Stéphanie Obertin, ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur ainsi que de la Digitalisation, échange avec Michelle Friederici, présidente de l'OAI, et Patrick Nosbusch, vice-président, sur les défis de formation, d'innovation et de simplification administrative qui façonneront l'avenir du secteur.

Parole à
Stéphanie Obertin,
ministre de la Recherche
et de l'Enseignement
supérieur ainsi que
de la Digitalisation
Michelle Friederici,
présidente de l'OAI
Patrick Nosbusch,
vice-président
de l'OAI

Les six professions d'intérêt public
représentées par l'OAI – architecte,
ingénieur-conseil, architecte d'intérieur,
urbaniste-aménageur, architecte-
paysagiste et géomètre – façonnent
concrètement notre cadre de vie.
Madame la Ministre, quel regard
portez-vous sur leur rôle aujourd'hui?

Stéphanie Obertin

Ces professions jouent un rôle fondamental dans la société. Elles sont directement liées aux grandes problématiques actuelles, que sont la pénurie de logements, la transition énergétique, la durabilité et l'amélioration de la qualité de vie.

Construire aujourd'hui, ce n'est plus seulement ériger un bâtiment. C'est réfléchir à l'utilisation optimale d'un espace rare, concevoir des constructions énergétiquement performantes, intégrer la dimension environnementale et paysagère, penser le vivre-ensemble. Plus le concept global est cohérent et intégré, meilleur est le résultat pour la collectivité.

Dans un monde qui change, ces métiers ont énormément évolué ces dernières années, afin de répondre à de nouvelles exigences et des attentes plus élevées. Les professions représentées par l'OAI sont au cœur des défis que doit relever notre pays.

Patrick Nosbusch

La vitesse à laquelle les concepts évoluent, et qui exige de nos métiers de s'adapter plus rapidement, a fortement changé. Il y a vingt ans, les choses étaient plus stables dans le temps. Aujourd'hui, de nouveaux sujets apparaissent en permanence : efficacité énergétique, économie circulaire, densification, gestion du territoire... Désormais, les jeunes doivent intégrer dès le départ de nombreuses considérations techniques, environnementales et réglementaires.

Michelle Friederici

Et cela change profondément la réalité dans les bureaux. Les jeunes diplômés arrivent avec une excellente formation théorique, mais ils sont parfois surpris par

« L'apprentissage ne s'arrête plus à l'obtention d'un diplôme. La formation continue est devenue indispensable. »

Stéphanie Obertin

la complexité et la diversité des problématiques qu'ils doivent gérer dès le départ. L'écart entre les connaissances académiques et les exigences opérationnelles reste un point d'attention.

Stéphanie Obertin

C'est précisément pour cela que les formations évoluent. Elles deviennent plus transversales, plus ouvertes, avec une attention accrue accordée aux soft skills. Il faut aussi intégrer une réalité nouvelle : l'apprentissage ne s'arrête plus à l'obtention d'un diplôme. La formation continue est devenue indispensable dans un monde qui évolue très rapidement.

Dispose-t-on aujourd'hui de données sur les étudiants engagés dans les filières menant aux professions OAI ?

Stéphanie Obertin

Sur base des étudiants résidents bénéficiant d'une bourse d'études de l'État,

nous comptons actuellement 539 étudiants en architecture et bâtiment, et 1 464 au sein de filières en ingénierie au sens large. En architecture, les destinations principales sont Innsbruck, Vienne, Bruxelles et Luxembourg. En ingénierie, une part importante des étudiants se forme à Luxembourg, Aix-la-Chapelle, Zurich ou Munich.

Du côté de l'OAI, au regard des besoins de vos membres, ces chiffres sont-ils rassurants ?

Patrick Nosbusch

Que des étudiants continuent de s'orienter vers ces filières est rassurant. La question essentielle est la répartition. Les 1 464 étudiants en ingénierie regroupent toutes les spécialités. Or, nos besoins concernent spécifiquement l'ingénierie de la construction au sens large. Le besoin du marché augmente, tandis que les spécialisations se multiplient.

On parle beaucoup de pénurie de talents, dans de nombreux secteurs. Comment cela est-il vécu ou ressenti au sein des bureaux d'étude, d'urbanisme ou d'architecture ?

Patrick Nosbusch

Tous les bureaux rencontrent des difficultés de recrutement. Nous devons aller à la rencontre de profils situés de plus en plus loin : en Grèce, en Tunisie, au Maroc, au Brésil... Il y a quelques années, le vivier se limitait à la Grande Région. Aujourd'hui, ce réservoir de talents ne suffit plus.

Michelle Friederici

Si la diversité, qui découle d'un recrutement plus diversifié, enrichit nos équipes et nos approches, les bureaux doivent composer avec des parcours d'intégration plus complexes. Pour un collaborateur qui vient d'un horizon lointain, la compréhension de la langue ou encore du cadre réglementaire est un défi. Il faut davantage de temps pour qu'une nouvelle recrue soit pleinement opérationnelle.

Stéphanie Obertin

La problématique du recrutement est réelle et n'est pas propre aux métiers de l'OAI.





Dans tous les secteurs, de l'industrie à la finance, en passant par la médecine, l'enseignement ou encore les métiers du numérique, on constate des difficultés croissantes à trouver les bonnes compétences. Le Luxembourg continue de se développer et, dès lors, les besoins augmentent dans tous les domaines. Il faut former davantage, parvenir à attirer et surtout retenir les talents au Luxembourg.

L'une des revendications de l'OAI concerne la création d'un Bachelor en architecture à l'Université du Luxembourg. Un diplôme de trois ans permettrait déjà une insertion professionnelle, quitte à poursuivre ensuite vers un Master. Qu'en pensez-vous ?

Stéphanie Obertin

Il est important de renforcer l'offre, de soutenir le développement, à l'échelle

nationale, des compétences dont l'économie a besoin. Toutefois, il faut avoir conscience que le Luxembourg est un petit pays et qu'il ne peut pas tout offrir. Le développement de l'offre de formation, pour ce qui concerne l'enseignement supérieur, se concentre essentiellement autour de l'Université du Luxembourg. Celle-ci, tout en restant autonome sur le choix des formations qu'elle propose, se focalise sur des domaines stratégiques pour le pays. Nous sommes aussi convaincus que le fait que nos jeunes continuent à se former à l'étranger est bénéfique au pays. Cela permet de développer des connaissances variées, de soutenir cette diversité culturelle, qui constitue l'un des atouts du Luxembourg.

Patrick Nosbusch

Oui, le fait d'avoir des diplômes d'universités étrangères variées a toujours été un point positif pour le secteur. Cela permet de nous appuyer sur des compétences et visions variées, et garantit une ouverture d'esprit. Bien sûr, s'ils partent à l'étranger pour étudier, il faut aussi veiller à ce que ces jeunes reviennent au pays, pour soutenir son économie.

Beaucoup regrettent l'ancienne formation BAC+3 de l'Institut Supérieur de Technologie, jugée très adaptée au marché luxembourgeois. Peut-elle renaître sous une autre forme ?

Stéphanie Obertin

Nous sommes conscients qu'il manque au Luxembourg, au niveau tertiaire (donc après le bac) et à côté de l'enseignement supérieur académique, une voie de formation professionnelle. Dans cette optique, nous travaillons actuellement à l'établissement d'une telle voie de formation professionnelle supérieure, qui viendra combler ce vide. Ce ne sera pas une formation Bologne, mais une formation professionnelle au niveau tertiaire, de deux ou trois ans, plus proche du terrain et des besoins concrets des entreprises. Le projet est porté par le ministère de l'Éducation nationale, et concerne tous les domaines ayant besoin

« La digitalisation est un levier d'efficiency, mais elle ne remplace pas l'harmonisation des exigences. »

Patrick Nosbusch

d'une telle main-d'œuvre axée sur une approche métier. Donc, potentiellement, les métiers techniques sur lesquels s'appuient les membres de l'OAI.

Patrick Nosbusch

L'ancien IST formait des profils très opérationnels. Les diplômés étaient rapidement efficaces en bureau. Cette dimension pratique est précieuse, et son manque est effectivement regretté par beaucoup de nos membres.

Michelle Friederici

Et les jeunes eux-mêmes demandent davantage de proximité avec la réalité professionnelle. Cette formation peut être une réponse intéressante à nos besoins en compétences.

D'autre part, l'idée d'un regroupement des BTS liés à la construction, sous la forme d'une Bauschoul, revient régulièrement. Cela pourrait-il être envisagé ?

Stéphanie Obertin

Il existe aujourd'hui plusieurs BTS en lien avec la construction (Bâtiment et infrastructures, BIM, Génie technique, Connected Buildings and Cities...). Ils sont répartis sur différents lycées, à travers le territoire. Par rapport à cette idée de regroupement, il faut préciser que ces parcours relèvent de l'initiative des lycées et que les formations se déroulent dans les infrastructures relevant du ministère de l'Éducation nationale, pas du ministère de l'Enseignement supérieur. Les regrouper impliquerait des décisions et des arbitrages complexes : gouvernance, infrastructures, compétences ministérielles. Si, en théorie, ce n'est pas impossible, en pratique, au niveau institutionnel, c'est particulièrement complexe à mettre en œuvre.

Michelle Friederici

Nous entendons ces difficultés. Nous continuerons toutefois à porter cette réflexion. Une cohérence accrue au niveau de l'offre et le développement de synergies entre les BTS aujourd'hui proposés seraient bénéfiques pour l'enseignement et pour le secteur.

La construction évolue vers des solutions plus écologiques et durables. Où en est la recherche au Luxembourg en la matière ?

Stéphanie Obertin

Le développement durable est l'une des priorités de la stratégie nationale de recherche et d'innovation. À l'Université et dans les centres de recherche, des travaux portent notamment sur les matériaux durables, les solutions constructives bois-acier démontables, l'optimisation énergétique des bâtiments,

la modélisation numérique, les infrastructures de mobilité électrique... Ce sont des projets qui sont activement soutenus.

En matière d'exigences énergétiques, pour les nouvelles constructions, le Luxembourg est relativement avancé. Cependant, nous devons poursuivre les efforts engagés et aller plus loin.

Patrick Nosbusch

En effet, le Luxembourg s'est bien positionné, pour construire des ensembles immobiliers performants d'un point de vue énergétique. Mais nous pensons qu'il faut aller plus loin, en abordant d'autres enjeux, comme le cycle de vie des matériaux, la recyclabilité, les coûts globaux, l'économie circulaire. La recherche, à ce niveau, joue un rôle crucial, pour mieux intégrer les enjeux et nous amener à des développements toujours plus durables.

Michelle Friederici

Au-delà des nouvelles constructions, il faut aussi parler de l'existant. Un bâtiment existant constitue déjà une base durable. Il faut explorer les possibilités de les transformer, de les améliorer, dans une approche durable. La densification, la surélévation sont des pistes essentielles. Nous devons valoriser le patrimoine bâti plutôt que de tout reconstruire. En outre, nous pensons que la rénovation mérite un soutien renforcé, notamment fiscal. Dans le contexte des réflexions visant à encourager la rénovation, il importe également de rappeler que la qualité des transformations repose sur l'intervention des concepteurs, qui doivent être pleinement intégrés dans les dispositifs de soutien.

Un autre enjeu, en lien avec vos responsabilités de ministre de la Digitalisation, concerne la fluidification et l'accélération des procédures dans le secteur de la construction. À quelles améliorations peut-on s'attendre en la matière ?

Stéphanie Obertin

Plusieurs chantiers sont menés à ce niveau. Le projet « Once Only », mis en œuvre, constitue un pilier majeur. L'objectif est que les données déjà détenues par l'État ne soient demandées qu'une seule fois aux opérateurs, dans l'optique de faciliter l'introduction des démarches, dans le cadre d'une demande de permis de construire par exemple.

Cependant, la mise en œuvre de cette approche « Once Only » est complexe. Un travail important est mené sur l'interopérabilité des bases de données, l'harmonisation des pratiques, l'adaptation des diverses instances, des administrations aux communes. Ces dernières devront aussi appliquer les principes établis.

« Nous devons davantage penser à la rénovation du bâti plutôt que de tout reconstruire. »

Michelle Friederici

Pour cela, un travail est mené, avec l'appui du SIGI, qui travaille en collaboration avec le Centre des Technologies de l'Information de l'État.

L'étape suivante sera de s'appuyer sur le digital pour un traitement plus fluide des diverses démarches...

Patrick Nosbusch

La digitalisation, en effet, est un levier d'efficacité opérationnelle majeur. Cependant, elle n'enlève pas certaines difficultés aujourd'hui rencontrées dans le cadre de demandes de permis, comme l'existence d'exigences contradictoires ou incompatibles entre ministères ou administrations.

Stéphanie Obertin

Vous avez raison. Pour résoudre cela, il faut cependant d'abord s'accorder sur des bases communes simples et fonctionnelles. La digitalisation vient

ensuite, pour fluidifier les traitements. Nous devons avancer par étapes.

Comment améliorer la position des membres OAI et de tout le secteur de la construction dans leur dépendance face à certaines firmes dominantes « Software », qui sont en train de faire monter en spirale les prix des licences ?

Patrick Nosbusch

En effet, si les bureaux sont favorables à la digitalisation des démarches, nous sommes confrontés à une explosion des coûts logiciels. Les éditeurs imposent désormais des abonnements, souvent liés au cloud. Nous devenons dépendants de grands acteurs dominants.

Michelle Friederici

Cela pose aussi la question de la souveraineté des données, notamment dans le contexte d'adoption de l'intelligence artificielle.

Stéphanie Obertin

C'est un enjeu majeur, auquel nous sommes tous confrontés, y compris l'État. C'est pourquoi, pour ce qui concerne le gouvernement et les administrations, nous privilégions autant que possible des solutions open source et des infrastructures souveraines. Les données publiques sont hébergées sur des clouds sécurisés au Luxembourg. Et nous ne pouvons qu'encourager les acteurs privés à s'inscrire dans une démarche similaire, notamment pour la préservation de leurs données sensibles, leur propriété intellectuelle. Il s'agit aussi de réfléchir à des alternatives aux logiciels utilisés, principalement s'ils sont essentiels à leurs activités, pour au moins s'assurer d'avoir une solution de repli en cas de nécessité.

Des mesures de soutien à la digitalisation existent. Elles relèvent davantage du ministère de l'Économie. Mais on peut évoquer des initiatives comme l'AI Factory, qui entend soutenir l'adoption de l'intelligence artificielle par les organisations, la mise en œuvre d'infrastructures nationales souveraines ou encore des programmes de financement ciblés comme les SME Packages.

OAI © 09.2026



Tribune libre

Construire plus simplement, plus vite et durablement : la feuille de route du CRTI-B

Depuis 35 ans, le CRTI-B fédère la filière luxembourgeoise de la construction autour d'un principe simple : des règles communes, co-élaborées dans le consensus et portées par des compétences partagées.

Ses partenaires - le ministère de la Mobilité et des Travaux publics, l'OAI, la Chambre des Métiers, la Fédération des Artisans et le Groupement des Entrepreneurs - représentent les trois piliers de tout projet : maîtrise d'ouvrage, maître d'œuvre et entreprises.

En réunissant ces acteurs et en les écoutant pour dégager un modus vivendi équitable, le CRTI-B revendique une légitimité unique et une neutralité garante de l'intérêt général. Dans la volonté de toucher un maximum de maîtres d'ouvrage publics, les ministères des Affaires intérieures et du Logement participent désormais aussi aux groupes de travail et comités stratégiques, afin d'y relayer les besoins entre autres des communes, du Fonds du Logement et de la SNHBM.

Capitaliser, standardiser, diffuser.

Chacun a vécu ces situations récurrentes - en conception, en soumission ou sur chantier - où une question déjà résolue ailleurs refait surface. Ne pas partager la solution, c'est perdre du temps, créer de la friction, multiplier les erreurs et les litiges.

D'où la publication, sous la responsabilité du CRTI-B, de documents de référence dont les plus connus sont :

- Clauses contractuelles générales (CCG) qui sécurisent les marchés ; pour les marchés de travaux, une nouvelle version est prévue avant l'été 2026 alors que la version pour les marchés de services est en étude dans les groupes de travail spécifiques.
- Clauses techniques générales (CTG), véritable bibliothèque de « bonnes pratiques » qui réduisent les ambiguïtés et facilitent la réutilisation de règles et procédures ayant fait leurs preuves.

Rappelons que les clauses générales et particulières élaborées par les groupes de travail ad hoc du CRTI-B sont d'application obligatoire pour les pouvoirs adjudicateurs publics nationaux et locaux.

Un langage commun des prestations.

Le CRTI-B s'est fixé un objectif complémentaire : établir des bibliothèques de prestations standardisées afin d'offrir un vocabulaire partagé entre tous les intervenants.

- Pour le maître d'ouvrage, c'est une meilleure maîtrise des budgets et délais, un levier qualité et des temps d'élaboration réduits.
- Pour les maîtres d'œuvre, c'est moins de temps passé aux bordereaux, une analyse d'offres accélérée et des bibliothèques plus faciles à tenir à jour.
- Pour les entreprises, c'est la possibilité de chiffrer électroniquement à partir de leurs bases de prix.

Une reprise profonde des positions standardisées de gros œuvre et infrastructures est en cours, intégrant les normes les plus récentes, l'évolution des matériaux et les principes d'économie circulaire et de réemploi avec une finalisation visée en 2026.

Dès cette année, des groupes de travail seront également lancés pour les premiers lots de finition (façades collées, peinture, plâtre), puis étendus, là où pertinent, à l'ensemble des métiers de finition. Le génie technique sera ensuite pourvu de positions standardisées pour les postes les plus courants.

En parallèle, le CRTI-B mettra à disposition des détails de réalisation types : ils n'exonèrent ni la conception ni l'adaptation au cas par cas, mais offrent une base validée, partagée et évolutive, pérennisant l'innovation. Pour sécuriser ces contenus, des représentants de bureaux de contrôle technique et assureurs seront associés aux travaux.



fig.1

Conseil de gérance du CRTI-B GIE: Alain Pütz (représentant GdE), Guittou Muller (représentant OAI), Gilles Christnach (directeur), Olivier Zirnheld (représentant OAI), Thierry Hirtz (président et représentant ABP), Marc Gross (secrétaire général et représentant CdM), Marcel Colbach (représentant FdA). Manquent: Claude Pauly et Ben Hubert (représentants MMTP).

fig.2

Équipe du CRTI-B GIE: Charlie Boon-Bellinaso (digitalisation), Jael Redinha (assistante direction), Amin Hamidzadeh (digitalisation), Catherine Brand (marchés publics), Gilles Christnach (directeur). Manquent: Anahita Rahimi (construction durable), Valérie Marx (construction durable), Georges Jacquot (performance énergétique).



Les bibliothèques de positions standardisées et les détails types ne seront pas obligatoires: ils constituent un socle utile pour tous, des juniors aux experts.

Des outils publics, simples et utiles.

Le simulateur REVPRIX permet déjà d'appliquer la méthodologie réglementaire de révision des prix des matériaux et d'objectiver les ajustements contractuels, apportant clarté et traçabilité en période de volatilité.

Une formule affinée est en cours d'approbation gouvernementale; dès validation, le CRTI-B développera un nouvel outil en ligne gratuit intégrant la nouvelle formule, les corps de métiers définis par consensus ainsi que la révision des prix des matériaux.

La révision de prix des salaires, jusqu'ici gérée séparément, sera avantageusement réunie avec celle des matériaux dans un seul outil. Une mise en ligne est visée avant fin 2026.

Il en est de même pour le calculateur de conditions minima de participation dont les montants seront adaptés à la réalité du marché dans les prochains mois.

Une digitalisation par étapes, pour tous.

La stratégie de la digitalisation repose sur un centre de connaissances rassemblant, par typologie d'ouvrage et par contexte local, l'information nécessaire au projet. En font partie les normes, règlements et réglementations, procédures et documents administratifs nécessaires.

Le déploiement par étape d'un outil soutien pour collecter les informations jusque vers un portail digital holistique, avec un accompagnement adéquat pour chaque niveau de connaissance, devra permettre à chaque acteur de la construction, peu importe sa taille et ses moyens, de profiter de cette simplification des tâches récurrentes et à faible plus-value.

S'y grefferont ainsi idéalement des procédures numériques telles:

- un cadastre vertical (première version test réalisée avec l'Administration du cadastre)
- des pré-contrôles de conformité (règles de bâtisse, prescriptions ITM, CGDIS, etc.) en amont des autorisations
- la gestion des Digital Product Passports (DPP)

- l'élaboration des CPE, ACV/bilans carbone et la constitution de banques de données
- et, in fine, l'appui procédural vers un digital building permit aboutissant à un digital logbook complet, utilisable pour la gestion future des constructions.

Le tout agira en interopérabilité avec le CDE (Common Data Environment) des projets, pour limiter les doubles saisies, assurer une traçabilité de bout en bout et rendre possible la création d'un digital twin exploitable.

Une collaboration transfrontalière.

L'architecture «standards + outils + compétences» se renforce au niveau Benelux avec BIMIDS, cadre commun développé avec Buildwise: il standardise les exigences d'information par phase et par cas d'usage sur la base de la norme ISO7817-1:2024.

La collaboration et l'échange avec les confrères belges sera étendu aux différents axes travaillés par le CRTI-B dans les prochaines années.

Durabilité: passer de l'intention à l'action.

La digitalisation soutient la transition: le portail NOBA.lu, évolution en ligne du Guide de la construction et de la rénovation durables, a été intégré au site unique du CRTI-B au printemps 2026. En augmentant la granularité technique, nous proposerons un hub vivant connecté aux guides et portails spécialisés, pour intégrer écoconception, santé, biodiversité, circularité et énergie dès l'esquisse, suivre l'actualité normative et diffuser les détails types pertinents au bon moment.

Dans le même esprit, le département Performance énergétique devient une ligne de force en vue d'une articulation avec les politiques publiques pour cadrer le CPE, s'aligner à la refonte EPBD et adapter les dispositifs de soutien. La performance doit devenir un pilotage sur la durée de vie, pas un label ponctuel.

En phase avec la feuille de route nationale bas carbone, nous intégrerons progressivement ACV et bilans carbone au flux BIM, adossés à des bibliothèques de données qualifiées et à des passerelles digitales pour que la réduction d'empreinte soit automatisée, mesurée et comparée.

Autre priorité: le réemploi et la gestion résiliente des matériaux.

Notre approche est pragmatique: diagnostic ressources en amont, déconstruction soignée, catalogage des éléments, exigences d'information et passeports matériaux pour faciliter la réutilisation sur site ou entre chantiers.

La CTG «déconstruction/démolition» sera retravaillée et complétée par une CTG «réemploi», en collaboration étroite avec le ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité et le ministère de l'Économie – Direction Construction durable, et avec les acteurs engagés.

En parallèle, le département Construction durable élabore, avec Luxinnovation, une cartographie sectorielle pour orienter efficacement les porteurs de projet vers les bons interlocuteurs au bon moment et fluidifier les interconnexions innovantes.

Moins de friction, plus de valeur.

Notre rôle est d'enlever la friction là où elle coûte cher: dépôts normalisés, contrôles automatiques ciblés, suivi en temps réel, interopérabilité native avec la CDE. Cette trajectoire ne remplace ni la créativité des concepteurs ni la virtuosité des entreprises; elle les libère. Lorsque les règles du jeu sont partagées, que les documents de marché s'alignent avec les exigences d'information, que les outils publics facilitent les arbitrages, chacun peut concentrer son énergie sur la qualité architecturale, la sobriété constructive et la tenue des délais, budgets et performances.

Il s'agit certes d'un programme ambitieux. Avec une méthode constante, nous pouvons y arriver.

Écouter les besoins, documenter ce qui marche, répliquer et pérenniser l'innovation utile: telle est notre ligne.

Le mouvement est collectif – ministères de tutelle, maîtres d'ouvrage publics et privés, OAI, entreprises, centres de recherche comme le LIST et Neobuild. La force du Luxembourg est d'être un écosystème dense: faisons-en un avantage opérationnel. 2026 doit être une année charnière pour une compétitivité accrue.

Construire plus simplement, plus rapidement et plus durablement n'est pas un slogan: c'est une méthode. Notre mission: la mettre chaque jour davantage à la portée de tous.



CRTI·B

CENTRE DE RESSOURCES DES TECHNOLOGIES
ET DE L'INNOVATION POUR LE BÂTIMENT

CRTI·B

Newsletter



in LinkedIn



CRTI·B
DIGITALISATION

Numériser les procédures, simplifier les gestes récurrents et soutenir tous les acteurs de la construction – c'est le bon levier pour augmenter qualité et compétitivité.



CRTI·B
CONSTRUCTION DURABLE

Nouveaux matériaux, nouvelles méthodes de fabrication, concepts inédits – en diffusant au secteur les informations validées par les représentants du secteur, nous pérennisons l'innovation.



CRTI·B
MARCHES PUBLICS

Que ce soit au niveau des clauses contractuelles ou techniques ou via des positions et des outils unifiés, les standards augmentent la rapidité et la transparence des démarches publiques.



CRTI·B
PERFORMANCE ENERGETIQUE

Valoriser les bonnes pratiques de l'efficacité énergétique :
la stratégie pertinente en faveur de la décarbonation des bâtiments.

#YoungPlanners

OAI

young
planners

OAI

Other Practices: Rethinking Architecture Together

What does it mean to practice architecture today - and who decides what counts as “real” work?

These questions guided the creation of Other Practices, an exhibition and roundtable initiated by Young Planners OAI, the Masters in Architecture at the University of Luxembourg, the Architecture Students Association (ASA), and the OAI – Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils. The exhibition opened on 3rd December 2025, with a roundtable discussion co-moderated by Dr. Marija Marić & Ilia Voulgari featuring speakers Muhammad Hamza, Aru Makanova, Nisrine Habib Msamri, Marina Marins, Jessie Awulaa Dede Addy, Kristina Shatokhina.

The idea began simply: to create a space where academic research, student voices, and professional practice could meet. Yet the project quickly became an experiment in collective work, collaboration, and questioning the structures of architectural practice itself.

Bridging Education and Practice

Architectural education often feels like a rehearsal for a reality that is urgent,

precarious, and constrained. Critical, reflective exercises clash with the pressures of professional delivery. Other Practices did not aim to erase this tension, but to expose it - and to ask whether we can rethink what counts as practice, and who shapes it.

Students engaged with the work of former Master’s students recognized by the OAI, assembling a coherent exhibition that reflected multiple approaches, contexts, and geographies. This collective curation was itself a form of practice: negotiating, testing, and refining every decision together.

Collaboration as Practice

When I first approached Professor Markus Miessen with the idea for Other Practices, his response was immediate and enthusiastic. He not only welcomed the concept but also shared it with his team, who embraced the project with energy and commitment. This response embodies exactly what we strive to do at Young Planners OAI: to bring together the diverse forms and approaches of architectural practice, to foster genuine collaboration, to open spaces for dialogue, and to experiment with play as a tool for exploration.

The exhibition and roundtable were realized through dedication across all levels: students balancing peak academic workloads, professors guiding and contributing, and the OAI supporting the initiative. Every choice - from display format to discussion structure - was debated collectively, revealing the invisible labor that underpins meaningful architectural work.

Collaboration is not an alternative to practice; it is central to it.

Critical Reflections

At the same time, alternative practices exist in tension with precarity. Experimental, socially engaged work often lacks recognition, stability, or clear career paths. “Other practice” is not





separate from architecture—it is embedded within it but remains undervalued. Young practitioners navigate multiple roles—designer, researcher, activist, mediator—without formal acknowledgment. Recognizing this multiplicity is crucial if the discipline is to respond to today's complex social and ecological challenges.

Generosity and Values

A striking feature of Other Practices was the generosity of all participants. Students invested time and care in projects that were not their own; professors shared expertise freely; organizers and the OAI facilitated the process. This ethos challenges the dominant narratives of competition and individualism, suggesting that architecture can be a space for empathy, collaboration, and collective learning.

As Dr. César Reyes Nájera noted, these gestures hint at the possibility of grounding emerging practices in shared responsibility, rather than prestige or hierarchy.

Looking Forward

Other Practices does not offer definitive answers. Its value lies in opening dialogue, experimenting with formats, and creating a space for reflection and exchange. It reminds us that architectural practice is not fixed; it is a spectrum of roles, responsibilities, and approaches.

It confirmed that architecture is at its most relevant when it embraces uncertainty, multiplicity, and care. By bringing together students, academics, and young professionals, we witnessed how shared spaces - exhibitions, workshops, roundtables - can nurture alternative forms of practice and expand the discipline's capacity to respond to contemporary challenges.

More than a display, Other Practices is a provocation: it asks us to reconsider what practice is, who shapes it, and how generosity, collaboration, and critical engagement might define the profession's future. This spirit is at the heart of Young Planners OAI: we support emerging architects and engineers in exploring unconventional paths, fostering collaboration across institutions and generations, and questioning the structures of the profession. Other Practices reflects our commitment to creating spaces where ideas, critical reflection, and collective action can grow.

Special thanks to Florian Hertweck, César Reyes Nájera, Nisrine Habib Msamri, Fabienne Gross, Felix Schmitz, Nicholas Taylor Lindner, Aisha Abdullah, Melsida Babayan, Eldin Babic, Christine Jiayi Chen, Eduardo Dugaich, Dragos Ghioca, Diana Zarnescu.

Contact us
Youngplanners@oai.lu

Espaces d'une vie

Entretien avec Arlette Schneiders

Interview des membres
honoraires de l'OAI
par l'architecte
Romain Hoffmann.

Arlette Schneiders a été
nommée membre honoraire
de l'OAI le 28 octobre 2021
pour la remercier pour
son engagement au service
de la profession.



Romain Hoffmann,
Architecte,
membre honoraire
de l'OAI

Qu'est-ce qui t'a amenée vers l'architecture ?

Depuis mon enfance, j'ai été très
intéressée par mon entourage bâti.
À 13 ou 14 ans j'ai emprunté un livre
à la bibliothèque nationale sur l'Histoire
de l'Architecture. Dans ce livre je suis
tombée sur une photo de la maison
«Falling Water» de F.L. Wright.
J'ai ressenti immédiatement un déclic.
Ma passion pour l'architecture est née
à ce moment-là.

Pourquoi être partie à Rome ?

En 80 et 81 je travaillais chez Théo
Worré, nous avions des projets
intéressants et l'équipe était très
sympathique. Mais je n'étais pas prête
à m'installer définitivement dans
un endroit, le monde est tellement
grand et il y a tellement de choses à
apprendre. C'est pourquoi j'ai souhaité
vivre une expérience enrichissante
à l'étranger, et j'ai choisi de suivre
des études postuniversitaires à Rome
concernant la restauration des
monuments. Cela me permettait
également de bien approfondir la
langue italienne. J'y suis restée 5 ans.
Ensuite, il me semblait que les
possibilités pour exercer la profession
d'architecte étaient meilleures à
Luxembourg qu'en Italie où la vie des
architectes n'était vraiment pas facile.
Je suis donc revenue au pays fin 1986.

Peux-tu me donner quelques informations sur tes débuts à Luxembourg ?

De retour de Rome, je travaillais en tant
que libre collaboratrice chez Claude
Schmitz. C'est lui qui m'a transmis la
sensibilité pour l'architecture écolo-
gique. Parallèlement à la collaboration
avec lui, je commençais à avoir mes
propres clients pour des petits projets.
Ensuite, j'ai participé au concours
urbanistique sur le site de l'Ancienne

Fonderie à Mühlenbach – c'était facile
en 89, tous les architectes pouvaient
remettre leur projet s'ils le voulaient,
il n'y avait pas de présélection.

J'ai gagné ce concours, et c'est ainsi
que j'ai pu créer mon propre bureau
d'architecte. Mais cela n'a pas été facile
quand même, comme pour tout jeune
architecte au début de sa carrière.

Quel était ton plus grand défi ?

Difficile à dire, il y a tellement de défis
à prendre dans la vie d'un(e) archi-
tecte. Je pense à la rénovation de l'îlot
B dans la Vieille Ville, autre concours
gagné en 1997, cette fois après
une présélection. C'était un projet
difficile mais c'était passionnant de
pouvoir rénover cet îlot historique.
Je comparerais ce projet à un enfant
difficile, qui nécessite vraiment
beaucoup d'attention. J'allais tous les
jours sur le chantier et je me sentais
inquiète le jour pendant lequel je ne
pouvais pas y aller.

Il y a eu évidemment d'autres défis.
Les grands projets administratifs dans
lesquels le budget et surtout le délai
sont de vrais défis, mais il s'agissait de
défis plutôt techniques. La Vieille Ville
était un défi au niveau sentimental.

D'après toi, quel est le rôle de l'architecte dans notre société ?

L'architecte crée notre environnement,
mais le détruit également. Chaque
nouvelle construction fait disparaître
quelque chose, parfois des éléments
de valeur, parfois un site d'une certaine
valeur écologique... Il est donc
important que l'architecte crée un
nouvel environnement, un nouveau
bâtiment de haute qualité. Nous
admirons souvent les anciens bâti-
ments en raison de leur stratification
historique de qualité, nous devrions
faire de même avec notre environne-
ment. Au lieu de démolir brutalement



et de refaire de nouveaux quartiers, nous devrions pouvoir intégrer nos interventions dans un tissu existant en respectant celui-ci, en dialoguant avec lui.

En créant de nouveaux quartiers, je suis d'avis qu'il faudrait davantage se pencher sur la qualité spatiale des espaces publics. Il faudrait que les bâtiments participent à cette création d'espace. La réalisation d'un urbanisme basé sur la construction de blocs isolés ne répond pas à ce critère de qualité spatiale mais au critère de facilité d'exécution. C'est là que l'architecte et l'urbaniste doivent faire des efforts pour améliorer les futurs espaces de notre société.

Ton conseil aux jeunes :

Ne choisissez le métier d'architecte que si l'architecture vous passionne, car c'est un métier difficile et il faut de la persévérance, de l'endurance et de la patience pour arriver à la réalisation concrète d'un projet, pour arriver au moment de pouvoir apprécier la transformation de vos pensées / idées en quelque chose de visible.

Comment vois-tu les procédures pour pouvoir participer à un concours d'architecte ?

Les procédures pour pouvoir participer à un concours sont très lourdes, trop lourdes, pour les architectes.

BIOGRAPHIE

Arlette Schneiders
née le 24 septembre 1954

FORMATION

- 1979 Diplôme d'architecte, Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc, Bruxelles
- 1982-1986 Études postuniversitaires de spécialisation en restauration des monuments, Université de Rome

PARCOURS PROFESSIONNEL

- 1980-1981 Collaboratrice de l'architecte Théo Worré, Luxembourg
- 1984-1986 Collaboratrice, bureau d'architecture Progettazioni Tecniche Integrate, Rome
- 1987-1989 Collaboration avec l'architecte Claude Schmitz, Luxembourg

ACTIVITÉ INDÉPENDANTE ET ENGAGEMENT

- 1989-2008 Fondatrice du bureau Arlette Schneiders Architectes
- 1996-2001 Membre du comité de direction de la Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie - Luxembourg
- 1998-2002 Associée de ART & BUILD Architectes Associés Luxembourg - adf
- 2008-2021 Direction de Arlette Schneiders Architectes Sàrl
- 2021 Départ à la retraite; reprise du bureau par M3 Architectes

PRIX ET DISTINCTIONS (SÉLECTION)

- 2020 Lauréat Bauhårepräis - Logement social et intergénérationnel, Luxembourg-Mühlenbach
- 2019 Lauréat Luxembourg Architecture Award - Logement social et intergénérationnel, Luxembourg-Mühlenbach
- 2019 1^{er} Prix - Complexe administratif, Strassen (30035 m² hors sol, 22000 m² sous-sol)
- 2017 Lauréat Green Solution Awards (cat. Santé & Confort) - Bâtiment administratif IAK, Luxembourg-Kirchberg (36360 m²)

- 2012 1^{er} Prix FIABCI Industrial - Incubateur d'entreprises, Esch-Belval
- 2012 1^{er} Prix FIABCI Heritage - Incubateur d'entreprises, Esch-Belval
- 2012 Mention Bauhårepräis - Incubateur d'entreprises, Esch-Belval
- 2011 1^{er} Prix - Consultation Centre de Schieren (urbanisme et bâtiments publics)
- 2009 1^{er} Prix - Bâtiment administratif IAK, Luxembourg-Kirchberg (22332 m²)
- 2006 1^{er} Prix - Bâtiment administratif AXENTO, Luxembourg-Kirchberg
- 2005 1^{er} Prix - Bâtiment administratif UNICO, Luxembourg-Kirchberg

- 2004 Lauréat Prix luxembourgeois de l'architecture - Rénovation de l'îlot B, Luxembourg-Ville

- 2004 Présentation à la Biennale d'Architecture de Venise - École préscolaire et primaire, Eich-Mühlenbach

- 2004 Lauréat Bauhårepräis - École préscolaire et primaire, Eich-Mühlenbach

PARTICIPATION À DES JURYS DE CONCOURS D'ARCHITECTURE

- 2003-2025 Participation régulière à des jurys et consultations d'architecture et d'urbanisme au Luxembourg

Jurys récents :

- Hall sportif de Berchem (2025), Bauhårepräis (2024), Architekturkritikerpreis (2024)

Membre du jury des concours et consultations portant notamment sur des équipements publics, projets urbains et bâtiments administratifs, dont :

- Concours « Schluechthaus », Luxembourg-Hollerich
- Campus scolaire Gewinnchen, Remich
- Nouveau centre de Bissen
- Projet urbain « Jong Mëtt », Junglinster
- Concours Jean Monnet II, Luxembourg-Kirchberg

Il est bien connu que ces procédures ont été mises en place pour effectuer la sélection entre les candidats-architectes de façon à avoir des arguments « solides » qui justifient le choix des candidats retenus. Les exigences concernant les références demandées aux architectes sont démesurées et irréalistes. Un(e) architecte qui a réalisé des bâtiments d'une certaine dimension sait également en réaliser de taille bien plus grande. J'en ai bien fait l'expérience pendant ma carrière. C'est le processus conception - développement - réalisation du projet qui doit être connu par l'architecte avant de réaliser un projet plus important. Ainsi un(e) architecte qui n'a jamais construit une école est parfaitement capable de réaliser un tel projet.

La conséquence des procédures actuelles : des bureaux d'architecture compétents, renommés, avec une solide expérience peinent à être choisis pour participer à des concours.

Est-ce que les jeunes architectes ont une chance réelle de pouvoir participer aux concours ?

S'il n'est pas expressément mentionné dans les clauses de l'appel à candidature qu'une place est réservée à un bureau d'architecte qui ne remplit pas les critères, les jeunes architectes n'ont aucune chance.

Si cette mention existe, je suis d'avis que le concours devrait être anonyme pour que ces jeunes bureaux aient une chance.

En général, l'anonymat devrait être beaucoup plus appliqué dans les concours.

Que penses-tu sur le développement rapide de la population au Grand-Duché et les problèmes de logement y résultant ?

L'augmentation de la population à Luxembourg montre qu'il est agréable de vivre dans ce pays, malgré la difficulté de trouver un logement à coût abordable. Le problème du logement existe depuis bien vingt ans et aucun gouvernement n'a réussi à résoudre ce problème. Je crois que le Luxembourg se base trop sur l'aide à la propriété, plutôt que de favoriser le logement locatif créé et géré par des organisations publiques garantissant un loyer correct.

Merci Arlette de nous avoir donné un aperçu sur ta carrière d'architecte et tes avis sur notre profession d'architecte.



fig. 1



fig. 2



fig. 3

photos @ Christof Weber, Arlette Schneiders Architectes



fig. 4

fig. 1
Luxembourg-
Mühlenbach: Logement
social et intergénérationnel
fig. 2
2003 École Millebach

fig. 3
2025 Rénovation îlot
vieille ville
fig. 4
2004 Bâtiment administratif
Boulevard Grande-Duchesse
Charlotte

Gemeinsam für die Bauwelt von morgen

Neue OAI-Arbeits- gruppen setzen Impulse für Nachhaltigkeit und Innovation

Die Herausforderungen im Bauwesen werden immer komplexer: Energieeffizienz, Ressourcenschonung, Gesundheit, Kreislaufwirtschaft und Biodiversität gewinnen zunehmend an Bedeutung. Um diesen Entwicklungen aktiv zu begegnen, hat der Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI) Anfang 2025 mehrere neue thematische Arbeitsgruppen ins Leben gerufen. Sie bündeln die Expertise der Mitglieder, fördern den Austausch zwischen Praxis, Verwaltung und Forschung und entwickeln konkrete Lösungen für eine nachhaltige Gestaltung der gebauten Umwelt in Luxemburg.

GT 1 „Energie & Umwelt“ – Nachhaltigkeit mit System

Unter der Leitung von Julien L'Hoest, Energie et Environnement, befasst sich

die Arbeitsgruppe mit der Effizienzsteigerung und ökologischen Optimierung von Gebäuden. Ein zentrales Ziel ist die Erstellung einer offiziellen FAQ und eines „Handbuchs bewährter Praktiken“ zum Règlement Grand-Ducal (RGD) über Energieeffizienz. Stets in enger Abstimmung mit dem Ministerium für Wirtschaft (MECO).

Im Fokus steht außerdem die Organisation der beliebten „Café-Croissant“-Treffen, die als Plattform für Austausch und Weiterbildung dienen. Eine zusätzliche Untergruppe (GT 1.1) unter der Leitung von James Wolff arbeitet an der Weiterentwicklung des Energieberatungsberichts, befasst sich mit der Automatisierung durch PEB-Software und begleitet die Umsetzung der neuen KLIMA BONUS-Verordnung.

GT 2 „Materialien“ – Ressourcen clever nutzen

Dave Lefèvre, Coeba, leitet die Gruppe „Matériaux“, die sich ganz dem Thema nachhaltiger Baustoffe verschrieben hat. Thema ist hier eine kollaborative Datenbank für umweltfreundliche Materialien, die in digitale Planungswerkzeuge wie BIM integriert werden kann.

Nachhaltigkeit wird hier umfassend verstanden – von Biodiversität und Gesundheit bis hin zu sozialer Verantwortung.

GT 3 „Santé & Bien-Être“ – Gesundes Bauen für Mensch und Umwelt

Laurent Heinen, Büro Inca, leitet die Gruppe „Santé et Bien-Être“, die sich für gesunde, komfortable

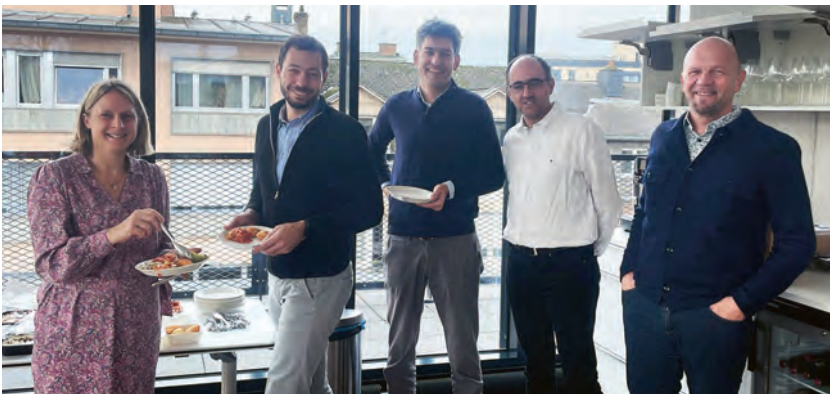


Bild 1



Bild 2

und lebenswerte Gebäude einsetzt. Zwei Schwerpunkte prägen die Arbeit: Akustik und die Reduktion gesundheitlich bedenklicher Stoffe im Bauwesen. Die Gruppe beteiligt sich aktiv an den ILNAS-Arbeitsgruppen 103-2 und 103-3 zur Akustik in Schulen und Büros – zentrale Themen für das Wohlbefinden in Innenräumen.

Darüber hinaus befasst sich das Team mit dem sogenannten „Livre vert“, einem Überblicksdokument über Strategien zur Reduktion von Schadstoffen. Ein Treffen mit Ralph Baden brachte wertvolle Impulse zur nationalen Strategie, problematische Substanzen künftig klarer zu kennzeichnen und ihren Einsatz zu beschränken.

GT 4 „Économie Circulaire“ – Vom Abfall zum Wertstoff

Unter der Leitung von Philippe Genot (Schroeder et ass.) widmet sich GT 4 der Integration der Kreislaufwirtschaft in das luxemburgische Bauwesen. In mehreren Konsultationssitzungen wurden zentrale Leitlinien erarbeitet, um Recycling, Wiederverwendung und Ressourceneffizienz in Lastenheften und Projekten zu verankern.

Ein wichtiger Beitrag der Gruppe war die Ausarbeitung eines Gutachtens zu den geänderten Artikeln des neuen Null-Abfall-Gesetzes. Besonders im Fokus steht der digitale Materialpass für Neubauten, der künftig den Lebenszyklus von Baustoffen transparent dokumentieren soll. Zudem steht

die Arbeitsgruppe im engen Austausch mit dem Umweltministerium, um praxisnahe Umsetzungsstrategien zu entwickeln und Kooperationen im Rahmen der nationalen Kreislaufwirtschaftsstrategie zu fördern.

GT 5 „Biodiversität“ – Baukultur im Einklang mit der Natur

Franziska Hoppe (Efor Ers) leitet den GT 5 „Biodiversität“, die sich mit ökologischer Bauplanung und naturnahen Konzepten befasst. Ziel ist das Erscheinen einer umfassenden Guideline erscheinen, die konkrete Empfehlungen zur Förderung der Biodiversität bei Neu-, Um- und Rückbauprojekten bietet. Damit leistet die Gruppe einen wichtigen Beitrag, um Bauvorhaben stärker an ökologische Prinzipien anzupassen und die Artenvielfalt langfristig zu sichern.

EINLADUNG ZUR MITARBEIT

Mit diesen fünf Arbeitsgruppen unterstreicht der OAI sein Engagement für eine nachhaltige, ganzheitlich gedachte Baukultur. Jede Gruppe bietet Fachleuten die Möglichkeit, ihr Wissen einzubringen, neue Perspektiven zu gewinnen und an der Weiterentwicklung zentraler Zukunftsthemen im Sinne unserer Mitglieder mitzuwirken.

Interessierte sind herzlich eingeladen, sich direkt an die jeweiligen Leader der Arbeitsgruppen oder an den OAI zu wenden – sei es zur aktiven Mitarbeit, zum Austausch von Ideen oder einfach, um mehr über die laufenden Projekte zu erfahren. Gemeinsam entsteht so ein lebendiges Netzwerk, das Innovation und Nachhaltigkeit im luxemburgischen Bauwesen aktiv vorantreibt.

Bild 1

Von links nach rechts:
Martine Schummer, Julien L'Hoest, Laurent Heinen, Mike Dusseldorf, Dave Lefèvre

Bild 2

Von links nach rechts:
Steve Weyland, Julien L'Hoest, Mike Dusseldorf, Laurent Heinen, Philippe Genot, Dave Lefèvre

BIM

Les IDS : traduire les exigences d'information en contrôles automatiques

Dans un précédent article du MAG OAI N°8 (paru en avril 2025 ) , nous avons expliqué le rôle des EIR (Exchange Information Requirements) qui est de définir clairement les informations à échanger dans un projet BIM afin d'assurer la collaboration entre toutes les parties prenantes.

Mais entre l'énoncé de ces besoins et la vérification concrète que les livrables respectent bien ces exigences, il existe souvent un gouffre. C'est précisément ce fossé que viennent combler les IDS (Information Delivery Specification).

Derrière ce nouvel acronyme qui vient compléter la liste que j'avoue bien trop longue des « EIR » « BEP » et autres « TIDP », « BCF », etc., se cache pourtant une étape clé pour l'automatisation des processus de travail et de contrôle.

Les EIR et les IDS se complètent telles deux faces d'une même pièce, les EIR exprimant les besoins du projet en langage métier et contractuel tandis que les IDS traduisent ces exigences en règles lisibles par machine, exploitables directement dans les modèles BIM.

Exemple avec le compartimentage incendie :

Dans un projet classique (hors BIM), on pourrait définir l'EIR relatif au compartimentage incendie de manière très simple, comme une clause contractuelle de type : « fournir les plans de compartimentage incendie au format DWG et PDF ». Cet EIR sera complété par le planning général du projet pour donner une date butoir à la fourniture attendue. On fera alors confiance à l'architecte pour produire et livrer ces plans en temps voulu et dans la qualité attendue « dans les règles de l'art ». Il utilisera par exemple la « fiche collaborative OAI n°11 »  comme base référentielle pour cela.

Ici, l'exigence porte uniquement sur un livrable graphique. Le contrôle de conformité se fera ensuite manuellement par lecture des plans, ce qui s'avère chronophage et sans garantie

que les données derrière ces plans soient réutilisables et cohérentes dans d'autres livrables (comme des bordereaux de soumission par exemple).

Dans un projet BIM, au cours duquel la maquette numérique devient à la fois support d'informations échangées et outil de production de divers livrables, il y a une opportunité de contrôle plus avancé grâce aux EIR et aux IDS. Dans un premier temps, l'EIR va alors devenir plus complet : il ne s'agit plus seulement de demander les plans, mais aussi les données nécessaires à leur production automatique et vérifiable. On définira par exemple :

« Le modèle BIM Architectural sera livré au format IFC. Chaque zone de compartimentage feu doit être modélisée et identifiée. Chaque mur séparatif doit indiquer son degré coupe-feu. Chaque porte doit préciser sa résistance au feu ». Les plans de compartimentage doivent être générés à partir du modèle BIM, par utilisation de ces propriétés, selon une charte graphique définie. Ils seront livrés aux formats DWG et PDF.

Dans un second temps, avec l'IDS, nous allons pouvoir préciser techniquement ce qui est attendu en matière de propriétés et le contrôler.

Concrètement, un IDS décrit :

- sur quoi la règle s'applique
- quelle propriété doit être renseignée
- dans quel format ou avec quelles valeurs autorisées

Le tableau ci-après montre un possible IDS dérivé de notre exemple précédent.



Daniel Zignale,
Dr. Arch. BIM Manager,
Architecte chez
BIMCONSULT, collabora-
teur externe de l'OAI
assistant le comité
de pilotage OAI BIM
composé de Marco Da
Chao, Aurélie Dell,
Joao Figueiredo,
Eric Hansen, Marc
Juncker, Yara Oweiss,
Corinne Stephany.

Dans un logiciel de contrôle intégrant les IDS, comme « Solibri » ou « usBIM », nous allons dès lors pouvoir contrôler ces propriétés et ainsi garantir que les plans de compartimentage extraits du modèle sont fiables par construction, car ils reposent sur des données validées. En d'autres termes, l'IDS ne permet pas le contrôle par le plan lui-même, mais il garantit que la donnée à la base de sa génération est correcte. Ce faisant, il devient le chaînon manquant qui transforme des exigences contractuelles en contrôles automatisés, réduisant le temps de travail, les risques d'erreur, et augmentant la confiance dans les livrables.

Des aides utiles :

Les opportunités d'utilisation des IDS sont nombreuses, que ce soit pour vérifier les caractéristiques techniques d'un projet ou pour contrôler l'utilisabilité d'un modèle BIM dans un logiciel de « Facility Management ».

Attention cependant, pour que ces processus fonctionnent, encore faut-il que le logiciel de modélisation soit bien configuré. Dans l'exemple ci-dessus, si le gabarit de couleur utilisé pour générer les plans n'est

pas correctement lié aux propriétés contrôlées (FireRating, Nom des zones coupe-feu), alors même un modèle validé par IDS pourrait être source de plans incohérents. Aussi, il faut que les données soient non seulement bien renseignées mais aussi bien exportées au format IFC avant le contrôle, au travers d'un mapping correct.

Que ce soit pour savoir quelles propriétés renseigner dans chaque objet, ou pour configurer vos logiciels, n'hésitez pas à vous intéresser aux initiatives luxembourgeoises comme la plateforme www.bimids.eu, le plugin REVIT complémentaire [3](#), ou les formations BIM (ex. « BIM Modeleur » [4](#) et « BIM Coordinateur » [5](#)) qui accompagnent les producteurs de maquette numérique dans leur démarche BIM.

1 MAG OAI N°8 avril 2025



2 Fiche collaborative OAI n°11



3 Plugin REVIT complémentaire



4 Formation BIM - Modeleur : Revit - Archicad - Allplan - Vectorworks - autres logiciels

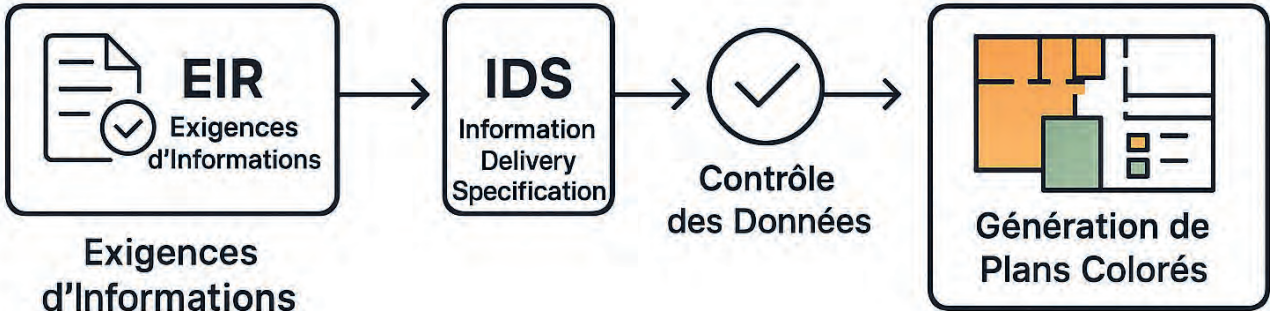


5 Formation BIM Coordinateur



EXEMPLE D'IDS

Objets du modèle	Classe IFC	Propriété	Format / Valeurs autorisées
Zones de compartimentage	ifcZone de type FireCompartment	LongName	Texte (ifcLabel)
Murs	ifcWall	FireRating (Pset_WallCommon)	Texte (ifcLabel) / E30, EI30, R30, RE30, REI30, E60, EI60, R60, RE60, REI60, etc.
Portes	ifcDoor	FireRating (Pset_DoorCommon)	Texte (ifcLabel) / E30, EI30, R30, RE30, REI30, E60, EI60, R60, RE60, REI60, etc.



Des livrables conformes grâce aux EIR et aux IDS

Jurisprudence

La résiliation fautive du contrat de marché public par le pouvoir adjudicateur

CONSEIL JURIDIQUE
POUR LES MEMBRES OAI

Nous vous rappelons que l'OAI propose à ses membres un service de conseil juridique accessible sur l'espace Membres du site www.oai.lu.

Outre la mise à disposition de jurisprudences dans les domaines touchant les membres OAI, un formulaire permet de poser des questions auxquelles le secrétariat de l'OAI, avec l'aide, le cas échéant, du conseiller juridique, répondra directement sans frais.

En jurisprudence, restent rares les décisions traitant de la rupture anticipée du contrat provoquée par le commettant. Ainsi, s'avère intéressant le jugement récent du Tribunal d'arrondissement (de Luxembourg) tranchant un contentieux notoire opposant un bureau d'architectes à une commune (2026TALCH10/00001, 9 janvier 2026, n° TAL-2024-06345 du rôle). Celle-ci avait résilié le contrat d'architecte, en invoquant des manquements du maître d'œuvre à ses obligations. Le projet concerne la conception et la réalisation d'un hall sportif et d'une caserne.

1. La résiliation est fautive et abusive, si n'est pas rapportée la preuve d'une faute grave (ou d'un manquement aux conditions du marché / ou le non-respect des délais) justifiant la rupture du contrat

Pour mémoire, le règlement grand-ducal du 8 avril 2018, portant exécution de la loi modifiée du 8 avril 2018 sur les marchés publics (la Loi MP), renvoie expressément au principe du droit civil des contrats, en rappelant que «le contrat lie les parties» (art. 103).

Par ailleurs, la Loi MP prévoit des dispositions spécifiques (art. 44), à savoir que : «le contrat peut être résilié à la demande du pouvoir adjudicateur aux torts de l'adjudicataire si une des irrégularités suivantes a été commise :

- manquement aux conditions du marché adjugé ou pour non-respect des délais impartis ;
- faute grave dans l'exécution des marchés ».

La résiliation doit être précédée d'une mise en demeure, en accordant au prestataire un délai d'au moins 8 jours pour présenter ses observations écrites. Si la procédure de résiliation est poursuivie, l'avis (consultatif) de la Commission des soumissions doit être sollicité.

C'est donc à l'aune, tant du contrat conclu entre parties que de la Loi MP, que le Juge judiciaire a tranché le litige, en se prononçant comme suit :

- Quant au grief d'avoir introduit une procédure pénale (pour diffamation/calomnie à l'encontre du bourgmestre), le jugement retient que cet élément n'avait pas été invoqué comme motif de résiliation. Surtout, « en tant que telle, l'introduction d'une procédure pénale, n'est pas de nature à constituer une faute grave dans l'exécution du marché, au sens de l'article 44 » de la Loi MP.
- Quant à la détérioration des relations et la perte de confiance, le Tribunal retient que « la perte de confiance ne constitue, en soi, pas une faute contractuelle autorisant, le cas échéant, la résiliation du contrat, mais c'est bien la faute contractuelle sous-jacente de l'adjudicataire qui entraîne, le cas échéant, une perte de confiance, et qui est de nature à justifier la résiliation du contrat ».
- La commune reprochait encore à l'architecte d'avoir, par son attitude, provoqué des retards substantiels, en remettant en cause les directives reçues et en s'immisçant « dans les discussions de nature politique entre les représentants étatiques et communaux ». Or, il est constaté que la commune « ne verse aucune pièce à cet égard et renvoie uniquement au procès-verbal des délibérations du collège des bourgmestre et échevins », document qui à lui seul, « n'est pas de nature à établir les fautes » reprochées. À l'inverse, les pièces du dossier du bureau d'architecture démontraient sa réactivité et qu'il s'employait à se conformer aux demandes du commettant.
- Quant au reproche d'avoir avec insistance proposé la construction d'une toiture en appentis, estimée plus onéreuse, il n'était nullement démontré que l'architecte aurait campé sur sa position ou aurait « refusé d'envisager toute autre forme



Dominique Bornert,
conseiller juridique
de l'OAI



de construction, ni même que sa proposition aurait retardé la réalisation du projet».

En conclusion, la preuve d'une faute de la société d'architecture dans l'exécution du contrat n'étant pas rapportée, la résiliation du marché a été déclarée abusive.

2. L'indemnisation du préjudice du maître d'œuvre confronté à la résiliation du marché

La détermination du préjudice dépend d'abord des clauses contractuelles prévues. Sur ce point, le jugement a écarté la disposition précisant que «l'architecte ne pourra prétendre à d'autres paiements d'honoraires prévus correspondant aux prestations fournies par lui, qu'au forfait pour frais généraux connexes, ainsi qu'aux frais réellement exposés». En effet, celle-ci s'inscrivait dans un article précisant que «le maître d'ouvrage se réserve le droit de résilier le présent contrat en cas de manquements graves de l'architecte à sa mission». Or, cet article est inapplicable, «aucun manquement grave n'ayant été retenu dans le chef de la société [d'architectes] justifiant la résiliation du contrat».

Par ailleurs, le principe est celui de la réparation intégrale du préjudice. Le préjudice est constitué par «les montants que l'architecte aurait pu gagner, c'est-à-dire le *lucrum cessans*. Le gain manqué est le bénéfice que le créancier de la réparation n'a pas réalisé». Toutefois, «le gain manqué est en principe synonyme de bénéfice

net que le créancier de la réparation n'a pas réalisé (Cour 23 mai 2006, numéro 29425 du rôle). Il ne saurait être l'équivalent du chiffre d'affaires que l'architecte devait réaliser en exécution du marché».

Le chiffrage du préjudice est en principe à établir concrètement (pièces probantes, expertise...). Le Tribunal constate toutefois que l'architecte «ne fournit aucune évaluation de son bénéfice net découlant de l'opération, ni aucune indication sur sa marge bénéficiaire en général. Elle ne verse pas la moindre pièce à ce sujet, ni ne fournit un calcul rationnel entre sa rémunération due en exécution du contrat et les frais et charges auxquels elle aurait normalement dû faire face. Elle ne sollicite pas l'institution d'une expertise».

Dans ces circonstances, le Tribunal a procédé à une estimation forfaitaire du préjudice, en considérant que : «s'agissant d'un cabinet d'architecture, qui peut être qualifié d'expérience et qui jouit d'une renommée certaine, le Tribunal estime qu'un bénéfice net de 20 % est réaliste et équitable».

En définitive, au vu des éléments du dossier, la commune a été condamnée à payer au cabinet d'architecture une indemnisation conséquente.

Assurance

Mission partielle, mission complète : quelles conséquences assurantielles ?

CONTRAT-CADRE ASSURANCE OAI

Découvrez le contrat-cadre assurance OAI à adhésion facultative répondant à 100% aux exigences légales !



Dans la pratique quotidienne des architectes et des ingénieurs, la distinction entre mission complète et mission partielle est omniprésente. Elle structure les contrats, conditionne les honoraires et reflète l'étendue réelle de l'intervention du professionnel. Pourtant, ses conséquences assurantielles restent souvent mal appréhendées. Beaucoup découvrent, à l'occasion d'un sinistre, que la limitation contractuelle de leur mission ne suffit pas toujours à limiter leur responsabilité – ni à sécuriser leur couverture d'assurance.

Mission complète et mission partielle : des notions contractuelles avant tout

La mission complète recouvre classiquement l'ensemble des phases d'un projet : études, conception, établissement des plans, assistance à la passation des marchés, direction ou surveillance des travaux, assistance aux opérations de réception.

À l'inverse, une mission partielle limite l'intervention à certaines phases seulement, par exemple les études de conception, un visa de plans, une assistance ponctuelle ou une mission de conseil.

Sur le plan contractuel, cette distinction est claire. Sur le plan juridique et assurantiel, elle l'est beaucoup moins. La responsabilité d'un architecte ou d'un ingénieur n'est pas appréciée uniquement à la lumière du contrat, mais aussi au regard de son rôle effectif dans l'opération de construction.

La responsabilité ne disparaît pas avec la limitation de mission

Une idée largement répandue consiste à penser qu'une mission partielle entraîne mécaniquement une responsabilité partielle. En réalité, la responsabilité peut être engagée dès lors que le professionnel a exercé une influence sur le projet, même limitée.

Par exemple, un architecte intervenant uniquement en phase

de conception peut voir sa responsabilité recherchée plusieurs années plus tard si un désordre trouve son origine dans un choix architectural ou technique arrêté à ce stade. De même, un ingénieur chargé d'un calcul structurel ponctuel peut être mis en cause pour des désordres affectant l'ouvrage, même s'il n'est pas intervenu lors de l'exécution.

La jurisprudence rappelle régulièrement que la responsabilité est fonction de la nature de l'acte accompli, et non de l'intitulé de la mission. Une intervention courte ou partielle n'est donc pas synonyme de responsabilité réduite.

Les missions « informelles » : un risque sous-estimé

Les difficultés les plus importantes surviennent souvent dans le cadre de missions dites informelles : avis technique donné sans contrat clair, aide ponctuelle à un maître d'ouvrage, validation de plans « pour rendre service », participation à une réunion de chantier sans mission officielle.

Ces interventions, bien que perçues comme accessoires, peuvent suffire à caractériser une implication technique engageant la responsabilité professionnelle. Du point de vue de l'assureur, l'absence de contrat écrit ou de mission clairement définie complique l'analyse du risque et peut fragiliser la couverture, notamment si l'activité exercée n'a pas été déclarée.

Déclaration d'activité et adéquation de la couverture

Sur le plan assurantiel, la distinction mission complète / mission partielle doit impérativement être cohérente avec la déclaration d'activité faite à l'assureur. Celui-ci n'assure pas un intitulé de mission, mais des types d'activités : conception, direction de travaux, assistance à la maîtrise d'ouvrage, coordination, expertise, etc.

Un professionnel qui déclare uniquement une activité de conception, mais accepte ponctuellement des



Vanessa Krackenberger,
Account Manager chez
ALLIA Insurance Brokers

missions de direction de travaux ou d'assistance à la réception, s'expose à un risque de non-couverture. À l'inverse, une mission partielle relevant d'une activité déclarée reste pleinement assurée, même si son périmètre est limité.

La vigilance est donc de mise lors de l'évolution des pratiques professionnelles : ce qui commence comme une mission ponctuelle peut, à terme, modifier substantiellement le profil de risque du cabinet.

Mission partielle et responsabilité décennale

La question devient encore plus sensible lorsqu'il s'agit de responsabilité décennale. Contrairement à une idée reçue, la responsabilité décennale n'est pas réservée aux missions complètes. Un architecte ou un ingénieur peut être soumis

à la responsabilité décennale dès lors que son intervention a contribué à un désordre compromettant la solidité de l'ouvrage ou le rendant impropre à sa destination.

Ainsi, un défaut de conception, un choix de matériau inadapté ou une erreur de dimensionnement peut engager la responsabilité décennale, même en l'absence de direction de travaux. La mission partielle n'exclut donc pas, par nature, une mise en cause sur ce fondement.

Le rôle déterminant des contrats et des écrits

Face à ces enjeux, la rédaction du contrat revêt une importance capitale. Un contrat clair, précis et cohérent avec la mission réellement exercée constitue un premier niveau de protection. Il permet de démontrer ce qui relevait – ou non – des obligations

du professionnel, et de limiter les interprétations a posteriori.

Toutefois, le contrat ne suffit pas. Les échanges de courriels, comptes rendus de réunion, annotations sur plans ou avis techniques peuvent élargir, de facto, le périmètre de la mission. Ces éléments sont fréquemment utilisés pour démontrer une implication plus large que celle initialement prévue.

Conclusion

La distinction entre mission partielle et mission complète, si essentielle sur le plan contractuel et économique, ne doit pas masquer la réalité assurantielle : la responsabilité découle avant tout des actes accomplis. Une mission limitée n'est pas synonyme de risque limité, et une intervention ponctuelle peut engager durablement la responsabilité du professionnel.

Dans un contexte de projets complexes et de pratiques évolutives, la cohérence entre missions exercées, contrats signés et couverture d'assurance constitue un enjeu majeur. Clarifier ses missions, formaliser ses interventions et adapter régulièrement sa déclaration d'activité à la réalité du terrain restent les meilleurs leviers pour sécuriser sa responsabilité professionnelle.



Urban sketchers Luxembourg

Un trait de sacré dans le tumulte du monde actuel

fig.1
Marjerie Breton:
Vue sur l'Acropole d'Athènes
fig.2
Arnaud De Meyer:
Kyoto Higashi Hongan ji

fig.3
Jean-Paul Carvalho:
Notre-Dame du Haut
Ronchamp
fig.4
Isabelle Van Driessche:
Vue intérieure de la
cathédrale de Luxembourg



fig. 1

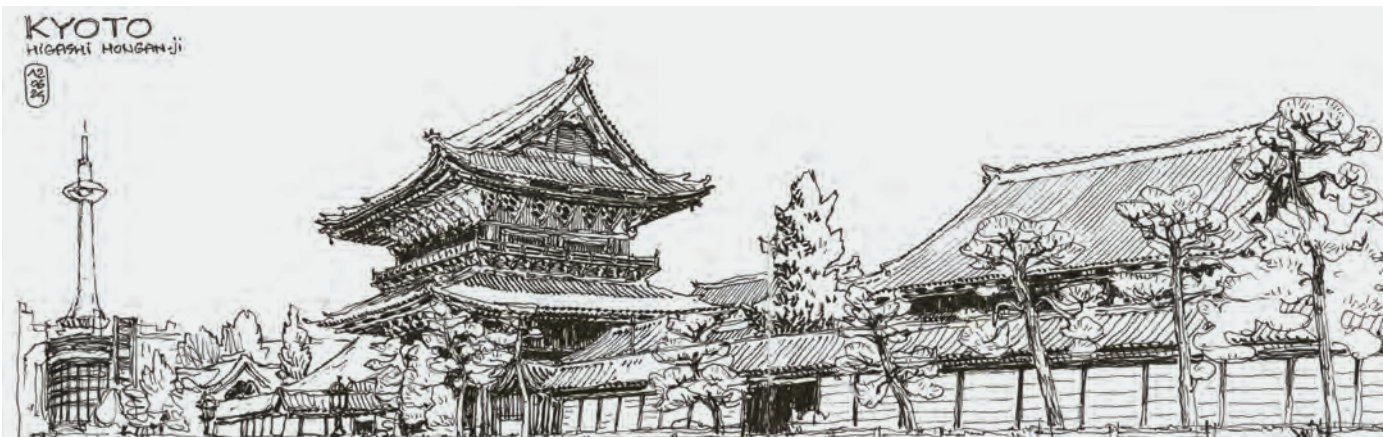


fig. 2

Illustrations ©
Marjerie Breton
Illustrations ©,
Isabelle Van
Driessche, Jean-Paul
Carvalho Arnaud de
Meyer

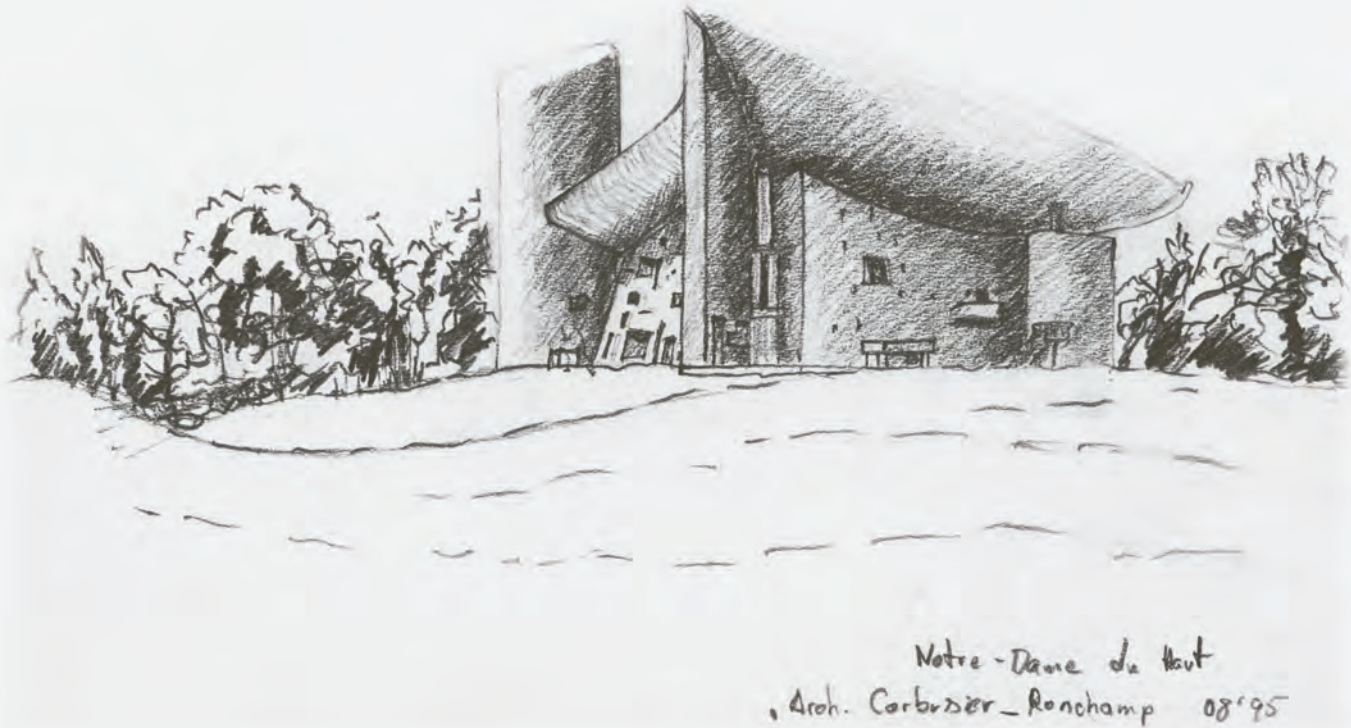


fig. 3

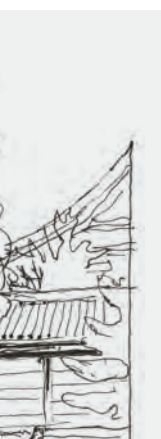


fig. 4

Si vous souhaitez contribuer à cette rubrique,
nous vous prions de nous
contacter par e-mail à secretariat@oai.lu.

Concours et résultats

5 propositions de l'OAI pour le Prix Mies van der Rohe 2026

La Fondation Mies van der Rohe est une plateforme dont la mission principale est d'inspirer à travers l'architecture. Elle encourage et sponsorise les activités liées à l'architecture de qualité sur la base des valeurs représentées par Ludwig Mies van der Rohe, en défendant son rôle en tant qu'axe stratégique pour l'amélioration de nos villes - la qualité de vie de nos peuples et leur enrichissement culturel.

Depuis 1988, la Fondation organise, avec le soutien de la Commission européenne, le prestigieux « Prix de l'Union européenne pour l'architecture contemporaine - Prix Mies van der Rohe ». Ce prix biennal offre un aperçu unique de

l'évolution de l'architecture en Europe au cours des dernières décennies.

En tant qu'organisme national représentant les architectes au Luxembourg, l'OAI est appelé à proposer 5 projets pour chaque édition.

Le Conseil de l'Ordre a mis en place un comité de sélection, composé des architectes Michelle Friederici, Sala Makumbundu et Ilia Voulgari.

16 projets ont été soumis par les membres à la suite de notre appel (dont 1 non éligible car en dehors de la fourchette 01/05/2023-30/04/2025 pour l'achèvement du projet).

Le comité de sélection les a étudiés, et a également discuté d'autres projets sur base des publications de l'OAI et de leur connaissance du terrain. Leurs 5 propositions ont été soumises au Conseil de l'Ordre qui les a acceptées.

PLUS D'INFORMATIONS



Les prochaines étapes de ce Prix peuvent être suivies sur QR code.



fig. 1

Erratum

OAI édition N°9, page 65.

Les concepteurs cités dans la fiche technique du projet "la Cité judiciaire" étaient incomplets:

Architectes: Am Krier-Kohl,
Architecture & Environnement S.A.



fig. 2

1. POST HEADQUARTERS HELIX (fig. 1)

Architecte: Metaform Architects

Ingénieurs-conseils: T6 - Ney & Partners, InCA, Goblet Lavandier & Associés

2. CAR FREE NEIGHBOURHOOD

(fig. 2)

Architecte: BSARC, Bourguignon Siebenaler Architectes

Ingénieurs-conseils: Jean Schmit Engineering; InCA

3. SPEKTRUM (fig. 3)

Architecte: 2001

Architecte d'intérieur: NJOY

Ingénieurs-conseils: Schroeder & ass.; Goblet Lavandier & Associés



fig. 3



fig. 4

4. HÔTEL VILLA PÉTRUSSE (fig. 4)

— Architecte: Jim
Clemes Associates

— Ingénieurs-conseils:
AuCARRE ; Jean Schmit
Engineering

5. GUESTHOUSE50

(fig. 5)

— Architecte:
Kaell Architecte



fig. 5

Photos © Pancake ! photography, Sebastian Persuric

Par des experts, pour des experts – Nouvelles formations à partir de septembre dans le cadre du programme de formation continue 2026

Consultez le programme 2026
sur www.oai.lu/formation



Birgit Knoch,
Chargée de missions
Formation/
Développement durable/
Sensibilisation

« Renforcer durablement la qualité dans le secteur de la construction et de l'amé- nagement du territoire. »

Le programme de formation continue 2026 de l'OAI, développé en collaboration avec la House of Training, propose également au second semestre 2026 de nouvelles formations axées sur la pratique de ses membres.

En complément des thèmes déjà bien établis – allant des fondements juridiques à la gestion de projet, en passant par la construction durable et la numérisation – de nouveaux formats ciblés sont proposés pour répondre aux exigences actuelles du secteur de la construction et de l'aménagement.

Une sélection des formations à partir de septembre 2026

- « Savoir utiliser une maquette BIM en 4 heures - Les bases de la manipulation d'une maquette numérique sur BIMCollab ZOOM / SOLIBRI » – 16 septembre 2026

Cette formation d'une demi-journée présente les principales fonctionnalités de SOLIBRI Anywhere. Les participants apprennent à utiliser une maquette BIM numérique dans le cadre de réunions de projet, à extraire de manière ciblée des informations telles que les objets, les matériaux, les dimensions, les coupes et les quantités, et à utiliser la maquette BIM comme support de communication et de travail au sein du projet.

- « Économie circulaire dans la construction » – 18 septembre 2026

Cette formation aborde l'importance de l'économie circulaire dans le secteur de la construction et montre comment ses principes peuvent être appliqués aux projets de construction. Elle traite notamment de la définition de l'économie circulaire, des méthodes de construction circulaires, des matériaux durables, du « Product-as-a-Service », de la prévention des déchets ainsi que de la conception axée sur l'adaptabilité et le démantèlement, à l'aide d'exemples pratiques.

- « Dossiers de soumission – Recommandations et bonnes pratiques: Contrôle technique des offres et clauses techniques CRTI-B » – 21 septembre 2026

Cette formation aborde les recommandations et les bonnes pratiques relatives aux dossiers de soumission et d'appel d'offres, au contrôle technique des offres ainsi qu'aux clauses techniques des contrats.

- « Autour du Pacte Logement 2.0 – Dispositions du Pacte Logement 2.0 dans les projets d'urbanisme » – 25 septembre 2026

L'accent est mis sur les dispositions du Pacte Logement 2.0 et leurs implications pour les projets d'urbanisme.

- « Autour du PAG et du PAP » – 9 octobre 2026

Cette formation aborde les instruments juridiques de l'aménagement du territoire au Luxembourg ainsi que leur application pratique dans le contexte communal et urbanistique.



À DÉCOUVRIR :



CONTACTS POUR VOS SUGGESTIONS:

Birgit Knoch (OAI)
birgit.knoch@oai.lu

Marie-Laure Ferster (House of Training)
marie-laure.ferster@houseoftraining.lu

Mon projet préféré

L'ancien bureau de poste de Mondorf transformé en Office du Tourisme, par Lex Delles, ministre de l'Économie



La transformation de l'ancien bureau de poste de Mondorf-les-Bains en Office du Tourisme incarne, à mes yeux, un projet exemplaire. Longtemps inoccupé, ce bâtiment emblématique du centre-ville retrouve aujourd'hui une place centrale dans la vie communale. Son identité, notamment son style art déco, a été respectée tout en étant adaptée aux besoins contemporains.

L'intégration de l'office social communal, qui accueille et conseille les habitants dans leurs démarches sociales et administratives, renforce encore la pertinence de cette reconversion. Installé dans les anciens espaces de vie du bâtiment, il contribue à faire de ce lieu un espace accueillant et utile, véritable vitrine de la commune.

En tant que ministre du Tourisme et ancien bourgmestre de Mondorf-les-Bains, je salue l'initiative des responsables communaux, qui illustre une vision claire : préserver le patrimoine architectural tout en lui donnant une fonction tournée vers l'avenir, au service des citoyens. Voir cet édifice chargé d'histoire devenir un lieu



FICHE TECHNIQUE

Maître d'ouvrage

Administration communale
de Mondorf-les-Bains

Architecte

MORENO ARCHITECTURE

Ingénieur Génie civil

AUCARRE

Ingénieur Technique

LUXAUTEC

Années de construction

2023-2025

d'accueil pour visiteurs et habitants, où les atouts thermaux, culturels et touristiques de la ville sont valorisés, me réjouit.

Enfin, cette reconversion symbolise une approche durable : réutiliser l'existant, renforcer le lien entre habitants et visiteurs. L'ancien bureau de poste est aujourd'hui un symbole de renaissance, d'ouverture et de dynamisme pour Mondorf-les-Bains.



Actualités

Les rendez-vous de l'été et les temps forts de la rentrée !



Tout au long de l'été et jusqu'au 10 octobre, l'exposition « Luxembourg Architecture Award. Les histoires derrière les projets », invite le public à découvrir les coulisses des projets nominés et lauréats de l'édition 2026. Croquis, maquettes, dessins, photographies, documents de conception et autres archives dévoilent les étapes souvent invisibles qui transforment une idée en espace construit. L'exposition offre un regard inédit sur les processus de création et met en lumière la diversité des pratiques qui façonnent aujourd'hui l'architecture, l'ingénierie, le paysage, l'urbanisme et la recherche au Luxembourg.

Pour prolonger l'expérience de l'exposition, le LUCA propose une série de visites et d'ateliers accessibles à tous les publics. Les visites guidées participatives Looking Together / Regards croisés / Gemeinsam entdecken invitent à découvrir les projets nominés et lauréats à travers l'observation et le dialogue. Les ateliers Point de fuite et Bric(k)ollage offrent quant à eux une approche sensible de l'architecture, en explorant le dessin, la perspective et le collage comme autant de façons de regarder, comprendre et imaginer notre environnement bâti. Cette programmation

fait de l'exposition un véritable espace de découverte, de partage et d'expérimentation.

À la rentrée, le cycle de rencontres Meet the Winners permettra au public d'échanger avec les lauréat.e.s du Luxembourg Architecture Award autour de leurs projets, de leurs démarches et des enjeux auxquels ils/elles sont confronté.e.s dans leurs pratiques.

Cette saison se prolongera avec les Journées de l'Architecture Luxembourgeoise 2026, organisées du 1^{er} au 4 octobre par le LUCA – en collaboration avec l'OAI et l'INPA – autour du thème (Ré)imaginer nos espaces quotidiens. Durant quatre jours, visites guidées, portes ouvertes, ateliers, conférences et rencontres dans tout le pays inviteront le grand public à aller à la rencontre de celles et ceux qui façonnent notre environnement bâti et à porter un regard renouvelé sur les lieux que nous fréquentons au quotidien. Inscrivez-vous à notre newsletter et ne manquez aucun événement !



À PROPOS DU LUCA

Le Luxembourg Center for Architecture est une fondation privée sans but lucratif dont la principale mission est de promouvoir la qualité et la culture architecturale.

Travaillant en étroite collaboration avec les principaux acteurs locaux dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'ingénierie et du patrimoine (OAI, INPA, MArch Uni.lu), le LUCA aborde à travers une approche pluridisciplinaire et multiscale les enjeux que soulève la production de l'environnement bâti.

Infos & programme sur luca.lu

Faites un don sur LUCA.lu
soutenez-nous

Photo © LUCA

Agenda OAI



2 thématiques :

1. Nouveautés du contrat cadre Assurance OAI

2. Les risques cyber : comprendre les enjeux d'aujourd'hui

Séance d'information en collaboration avec le courtier de l'OAI,
ALLIA Insurance Brokers SA

- Programme complet et inscription
à la rubrique «Agenda» du site www.oai.lu
- 28.09.2026, 17 h - 19 h
suivi d'un verre de l'amitié
- Lieu : Siège OAI



Assemblée générale OAI

Réservée aux membres de l'OAI,
cette manifestation constitue
un moment important de la vie
de l'Ordre.

- Programme complet
et inscription à
la rubrique «Agenda»
du site www.oai.lu
- 29.10.2026, à partir
de 17h30
- Lieu : Chambre de Commerce

PROCHAINS MAGAZINES OAI

Magazine OAI n°11:
Novembre 2026
Magazine OAI n°12:
Février 2027
Magazine OAI n°13:
Juin 2027

Vous pouvez nous
soumettre vos
propositions pour
la Tribune libre
par mail :
oai@oai.lu

En couverture

- Lénger Schoul
à Linger
- O3 Architecture
- Un des 11 gîtes
du Minett Trail
[www.architectour.lu/
minetttrail](http://www.architectour.lu/minetttrail)

